Quatrième Année — N° 1149 CINQ CENTIMES C Vendredi 1er Avril 1898.

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français ! Journal Populaire, Républicain Catholique Christ et Liberté

ABONNEMENTS

	UN AN	MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES
Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région :
Exclusivement
AUX BUREAUX DU JOURNAL
A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

L'AFFAIRE ZOLA EN CASSATION

LA JOURNÉE

Hier ont commencé devant la cour de cassation les débats du pourvoi de Zola.

Le rapport était présenté par le conseiller Chambaraud ; le pourvoi soutenu par Me Mornard. Le rapporteur et le procureur général ont conclu au maintien du jugement de la cour d'assises, Me Mornard à sa cassation et la cour s'estretirée en renvoyant à samedi prochain le prononcé de son arrêt.

La commission de l'armée a entendu hier le ministre de la guerre au sujet du service de deux ans.

A la presqu'unanimité des membres présents, un avis défavorable au projet, a été voté.

La Chambre a discuté hier le projet de loi sur les warrants agricoles. Le Sénat a continué la discussion du budget.

Les obsèques des victimes du drame de Nassandres ont eu lieu hier en présence d'une foule considérable.

Hier, à Alger, une très nombreuse délégation de dames, accompagnée par une foule considérable d'antisémites, est allée protester auprès de M. Lépine contre l'arrestation et les condamnations iniques dont M. Max Régis avait été arbitrairement l'objet.

L'assassin Karditzy, qui fit feu sur le roi de Grèce, a été condamné à mort.

EN CHINE

Les jours qui viennent de s'écouler ont été décisifs pour l'avenir de la Chine et de la colonisation européenne en Chine.

Jusqu'à présent deux théories étaient en présence. Les Russes, les Allemands, les Français marchaient d'accord et s'entendaient pour occuper sur les côtes de Chine des positions à leur convenance ou pour se faire octroyer, les uns en Mandchourie, les autres dans le Shan-tung, les troisièmes enfin dans la Chine du Sud, des concessions de chemins de fer, de consulats, etc. Les Anglais, au contraire, prétendaient maintenir l'absolue intégrité de la Chine ; ils déclaraient ne vouloir que l'ouverture des ports chinois au commerce européen. Bons apôtres, ils protégeaient la Chine, pour s'assurer à eux-mêmes le fructueux monopole de l'exploitation de ses richesses ; commerce européen, en fait, est synonyme de commerce anglais. Grâce aux prêts considérables que le gouvernement anglais voulait faire au gouvernement chinois, les Anglais comptèrent établir sur le Céleste Empire un contrôle financier qui serait bien vite devenu un protectorat politique.

La politique franco-russe a fait échouer cette combinaison. Et les Anglais, subitement, avec cette décision et cet à-propos qui caractérisent leur diplomatie, ont brusquement fait volte-face. Ils renoncent aujourd'hui à sauvegarder l'intégrité de l'Empire du milieu ; ils s'apprêtent à présenter au *Tsung-li-Yamen* une copieuse liste de revendications ; une forte démonstration navale, plus de vingt vaisseaux de guerre appuieront la démarche des diplomates. Les exigences de l'Angleterre ne sont point minces. Elle réclame les îles Chusan, non loin de l'embouchure du Yan-Tse, très belle position navale que les Anglais convoitent depuis longtemps et qu'ils ont été sur le point d'occuper en 1896. En outre, divers points de la vallée du Gang-Tse dont l'Angleterre voudrait faire un nouveau Gange ou un nouveau Nil. En outre, des concessions près de Hong-Kong, dans la presqu'île de Kan-Lang, et la baie de Mirs ; puis des avantages commerciaux sur le Li-Kiang et du côté de la Birmanie. En somme, ce serait toute l'immense vallée du Gang-Tsé, c'est-à-dire la partie la plus riche, la plus peuplée de la Chine que les Anglais convoitent ; à ce prix seulement les apôtres de l'intégrité chinoise seront entièrement convertis à la doctrine du partage. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'en Orient c'est une règle diplomatique de demander beaucoup pour avoir quelque chose.

Le traité russo-chinois est aujourd'hui officiel et patent. Depuis longtemps un traité secret concédait aux Russes le droit de faire entrer leurs vaisseaux à Port-Arthur. Aujourd'hui le traité est public. Les Russes vont occuper et fortifier Port-Arthur et Talien-Wan. Ils vont être les maîtres de la presqu'île du Liao-tong qui commande le golfe du Pet-chi-li ; ils obtiennent le droit de relier Port-Arthur à leurs voies ferrées sibériennes. Port-Arthur sera le point terminus du transsibérien. Sans doute Port-Arthur n'est cédé qu'à bail renouvelable pour 25 ans, mais c'est là un euphémisme dont personne n'est dupe. La Russie est bien installée pour jamais dans le golfe du Pet-chi-li, aux portes de Pékin. C'est là un événement d'une énorme importance et qui marquera une date dans l'histoire de l'influence européenne en Extrême-Orient. De plus en plus la Russie affirme son influence sur la Chine du Nord. Elle arrive bonne première dans la lutte pour la Chine.

Le traité sino-allemand pour Kiao-tchéou a été définitivement signé le 6 mars. Il donne à l'Allemagne satisfaction entière.

Et nous ! Quelle sera notre part. M. Hanotaux a répondu très nettement à cette question samedi dernier à la tribune de la Chambre. Nos demandes seront de même nature, mais plus modestes que celles de la Russie. Notre politique sera « une politique de réserve et de sang-froid ».

La Chine sera maintenue, sa disparition et son partage seraient la source de grands malheurs ; mais, comme les autres nations, nous prendrons des garanties et des sécurités. Des pourparlers sont engagés pour obtenir « des avantages analogues, concessions, engagements territoriaux, points de pénétration, chemins de fer, avantages qui doivent avoir pour effet principal d'assurer la sécurité de notre empire indo-chinois et son action économique sur les provinces limitrophes de la Chine ». Il s'agit evidemment de l'île d'Haïnan et d'avantages nous permettant de pénétrer dans le Kouang-Si et le Yun-Nan. Ainsi sera maintenu en Orient « l'équilibre des influences et des forces ».

Nous ne doutons pas que ces revendications, appuyées par une démonstration de la belle escadre de l'amiral de Beaumont, n'obtiennent satisfaction. Mais il est temps, grand temps d'agir.

Jean MONTALOUET

CLICHÉS

Le conservatisme a trois clichés favoris qui servent à remplir les colonnes de ses journaux à court de copie. Ils reparaissent de temps à autre comme naguère la description du fameux serpent de mer dans le *Constitutionnel*.

Le premier est aussi connu que les... erreurs de la *Vérité* : « Il y a en France 35 millions de catholiques... Ah ! si les 35 millions de catholiques faisaient ceci... Si les 35 millions de catholiques français s'entendaient pour faire celà... »

Le cliché n° 2 est destiné à terrasser le socialisme, de même que le précédent à pourfendre l'impiété : « Vous redoutez la révolution sociale ? Allons donc ! Vous savez bien qu'il y a en France huit millions de propriétaires. Comment voulez-vous qu'ils se laissent exproprier ? Que vous connaissez peu le paysan ! »

On oublie tout bêtement que les bouleversements politiques sont l'œuvre de l'énergie du petit nombre et de la veulerie du grand. La tartine comporte généralement, en guise de conclusion, un blâme vigoureux adressé aux grincheux qui ne croient pas que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes, et un encouragement plus ou moins transparent donné à la somnolence et à la quiétude des satisfaits.

L'approche des élections fait surgir naturellement le cliché numéro 3 : « Le régime du suffrage universel, mais c'est le gouvernement d'une infime minorité. En effet, les cinq neuvièmes des citoyens s'abstiennent de voter. Mettez que les autres soient divisés en partis de force à peu près égale, et que la lutte soit chaude, chaque député sera l'élu de la moitié plus un des votants, c'est-à-dire que moins du tiers du corps électoral aura contribué à choisir les réprésentants de la nation. Voyez maintenant à quelle faible majorité sont votées la plupart des lois. Osez donc soutenir avec la Déclaration des droits de l'homme que la loi est l'expression de la volonté générale ! Quelle abominable invention décidément que le suffrage universel ! »

Mais après leur virulente critique, ces détracteurs nous offrent-ils quelque réforme ?

Nullement. Leurs cerveaux prodigieux recèlent peut-être en leurs lobes des richesses que les vulgaires humains ne soupçonnent pas, mais ils négligent de nous en faire part. Si bien qu'ils passent aux yeux du public — à tort, bien certainement — pour des esprits chagrins, en retard de plusieurs siècles sur notre temps, pour des tardigrades préhistoriques fourvoyés dans les âges modernes.

Trop de citoyens s'abstiennent de voter. Tant pis pour eux. Qu'ils ne se plaignent pas de l'insuccès de leurs revendications, si tant est qu'ils aient formulé autre chose que des gémissements. Ils sont semblables aux membres d'une société commerciale qui ne mettraient jamais les pieds au conseil d'administration, et qui fulmineraient contre les résolutions adoptées en leur absence.

Bon gré, mal gré, il faut prendre son parti du régime fondé sur le droit de suffrage, il faut remplir les devoirs qu'il nous impose. Nous pensons et nous espérons qu'on le disciplinera quelque jour, par le referendum ou le vote plural, ou la représentation professionnelle, ou la représentation des minorités, mais rien ne laisse prévoir qu'il disparaîtra de sitôt.

Gabriel Hérail.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

Informations

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — En raison de la séance du Sénat, les ministres n'ont pas tenu ce matin leur réunion habituelle du jeudi.

M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE

Paris. — Le ministre de la justice va convoquer à très bref délai le conseil supérieur de la magistrature pour l'appeler à statuer sur le cas de M. Quesnay de Beaurepaire.

M Quesnay de Beaurepaire, depuis le jour où la commission d'enquête du Panama avait arrêté les conclusions que l'on sait, avait pris lui-même l'initiative de demander à être déféré à la Cour de cassation, constituée en conseil supérieur de la magistrature.

LE SERVICE DE DEUX ANS

Paris. — La commission de l'armée a entendu le ministre de la guerre au sujet de la proposition concernant le service militaire réduit à deux ans.

Le général Billot s'y est opposé avec les généraux commandants de corps et avec le conseil supérieur de la guerre. D'après lui cette mesure aurait pour résultat d'affaiblir nos forces militaires et comme effectif et comme valeur combattante.

La commission, à la presque unanimité de ses membres, s'est rangée à l'avis du ministre et a chargé le colonel Guérin de déposer un rapport concluant à un avis défavorable au projet de résolution.

ZOLA EN CASSATION

PHYSIONOMIE

Paris — La cour de cassation, présidée par M. Loew, a commencé aujourd'hui l'examen du pourvoi formé par MM. Emile Zola et Perreux, gérant de l'*Aurore*, contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, les condamnant respectivement à un an et quatre mois de prison et 3.000 francs d'amende.

L'audience est ouverte à midi dix devant un public presque exclusivement composé de journalistes.

M. Zola n'assiste pas à l'audience.

Dans l'enceinte réservée, on remarque la présence de quelques dames.

Le procureur général Manau occupe en personne le siège du ministère public. Me Mornard, qui doit soutenir le pourvoi, est assis au banc des avocats.

Dès l'ouverture de l'audience, la parole est donnée à M. le conseiller Chambaraud qui donne lecture de son rapport.

Les moyens sur lesquels s'appuie le pourvoi sont au nombre de sept.

LES MOYENS DU POURVOI

1° Le serment de Mme de Boulancy, interrogée par commission rogatoire du juge d'instruction Bertulus. Mme de Boulancy a seulement prêté le serment de l'instruction : « Je jure de dire la vérité! » au lieu du serment de la cour d'assises : « Je jure de parler sans haine, sans crainte de dire toute la vérité, rien que la vérité ! »

2° Indivisibilité des faits contenus dans la citation : la défense aurait dû avoir le droit de faire la preuve de l'illégalité du jugement condamnant Dreyfus.

3° Il a été refusé à la défense de poser des questions relatives à la bonne foi de M. Zola à M. Casimir-Périer et à Mme Dreyfus ;

4° Il a été refusé à la défense de poser des questions au général de Boisdeffre :

5° Il a été empiété sur le pouvoir discrétionnaire du président en ce sens que, lorsque la défense a demandé communication des pièces du procès Dreyfus, c'est la cour, par un arrêt, qui a refusé la communication, sans que le président ait déclaré d'avance refuser en vertu de son pouvoir discrétionnaire ;

Les experts retranchés derrière le secret professionnel, alors que le secret professionnel n'existe pas pour les experts ;

7° Enfin, la plainte est nulle parce qu'elle fut portée par le ministre de la guerre, tandis qu'elle eut dû l'être par le ministère de la guerre.

La discussion toute juridique de M. le rapporteur Chambaraud laisse, en fin de compte, à la cour le soin d'apprécier la valeur des moyens du pourvoi.

Toutefois, le rapporteur repousse les moyens invoqués dans le mémoire de Me Mornard, parce que, d'après lui, la défense aurait dû se pourvoir, dans les trois jours, contre chaque arrêt interlocutoire rendu au cours des débats.

Le rapporteur laisse cependant à la Cour le soin d'apprécier si les droits de la défense n'ont pas reçu une grave atteinte par le refus de la cour d'assises de laisser à Me Labori poser des questions au général de Boisdeffre, alors surtout que celui-ci avait pu parler devant des juges très impressionnables, tels que le jury, de faits étrangers à la cause. (*Mouvement.*)

Il estime que les experts peuvent se retrancher derrière le secret professionnel, les faits parvenus à leur connaissance l'ayant été à raison de leurs fonctions d'experts. Puis le rapporteur cite le moyen visant le cas de Mme de Boulancy et de Mlle de Comminges, qui est de la plus grande gravité. Il considère en effet que ces deux témoins auraient dû tout au moins prêter le serment non pas de l'instruction, mais des témoins régulièrement cités devant la cour d'assises.

Le principe a été posé par un arrêt de 1868, et a été encore appliqué tout récemment. Le serment de parler sans haine, sans crainte de dire toute la vérité, rien que la vérité, doit être prêté sous peine de nullité. Mais dans l'espèce, la cour d'assises aurait pu, ou passer outre aux débats ou user de la contrainte par corps ou enfin, les témoins étant empêchés de venir, elle aurait pu renvoyer l'affaire à une autre session ; au lieu de cela la cour a cru devoir faire interroger à domicile comme elle l'eût fait pour un préfet empêché par le service public de se transporter à l'audience.

DÉTAILS SUR LE RAPPORT CHAMBARAUD

Réservant le premier moyen, le conseiller Chambaraud, sur le second moyen, estime que les prévenus ayant voulu élargir le débat avaient dans leur modification indiqué une série de faits qu'ils qualifièrent de connexes et dont ils demandèrent à faire la preuve.

Ces faits mettaient en cause le ministre de la guerre, les généraux de Boisdeffre, de Pellieux, Gonse, le colonel du Paty de Clam, les buraux de la guerre, les experts, les membres du conseil de guerre, etc.

La cour a déclaré que la preuve de ces faits non visés par la citation ne serait pas admise et l'arrêt qu'elle a rendu dans ce sens et qui ne portait pas atteinte aux pouvoirs discrétionnaires du président est inattaquable ; cet arrêt n'a pas violé les droits de la défense ; les faits visés par la notification ne sont pas connexes.

Le troisième moyen doit être rejeté.

Sur le quatrième moyen, M. Chambaraud ayant rappelé les faits, se borne à demander à la cour d'apprécier si de l'examen de ces faits il résulte pour elle cette constatation que la défense n'a pas été libre.

Le pourvoi ne doit pas être admis sur le cinquième moyen relatif à un prétendu empiètement sur le pouvoir discrétionnaire du président.

Sur le 6e moyen relatif aux experts qui, pour ne pas déposer, se retranchèrent derrière le secret professionnel. M. Chambaraud estime que le motif ne tient pas en droit et en fait; enfin, revenant sur le premier moyen, le conseiller rapporteur, quant à la déposition de Mme de Boulancy et au serment qu'elle préta, estime que la cour d'assises avait la triple faculté:

1° De passer outre aux débats:
2° D'user de la contrainte par corps ;
3° De renvoyer à une autre session.

La Cour n'a cru devoir prendre aucun de ces partis ; elle s'est donc placée en dehors du droit commun ; en le faisant a-t-elle excédé ses pouvoirs ?

Telle est, messieurs, a dit en substance le conseiller Chambaraud, la question que vous avez à résoudre, et vous voudrez trancher cette question avec la science et l'impartialité qui vous sont coutumières.

En ce qui concerne le dernier moyen invoqué, moyen additionnel, M. Chambaraud est d'avis que la plainte devait émaner des membres du conseil de guerre réunis en assemblée générale et non du ministre de la guerre ; et le conseiller-rapporteur termine son rapport sur ces mots :

« Vous pouvez, Messieurs, user de votre autorité souveraine et il est un droit qui vous appartient, c'est de casser l'arrêt de la cour d'assises, sans le renvoyer devant une autre cour. Si vous croyez devoir agir, de la sorte, votre arrêt aura évidemment l'inconvénient d'empêcher l'exécution de la peine prononcée, mais vous aurez évité de continuer ou de renouveler par un nouveau procès l'agitation publique. »

L'audience est suspendue.

LA REPRISE DE L'AUDIENCE — LE PLAIDOYER DE Me MORNARD

A la reprise de l'audience, Me Mornard développe longuement les moyens du pourvoi. Il insiste particulièrement sur les points reconnus par le rapporteur et qui sont de nature, dit-il, d'après les conclusions même du rapport, à entraîner la cassation. Comment échapper notamment à l'article 41 de la loi de 1881 qui dit : que la poursuite n'aura lieu que sur la plainte émanée du conseil de guerre réuni en assemblée générale. Vous serez d'autant plus jaloux, messieurs, dit-il en concluant, d'assurer la garantie des droits de la défense qu'il s'agit d'un homme férocement poursuivi par la clameur populaire.

Cassez cet arrêt, ce sera le meilleur service que vous pourrez rendre à la justice du pays.

L'audience est de nouveau suspendue.

LE RÉQUISITOIRE

A la seconde reprise d'audience, le procureur Manau donne ses conclusions.

Il se félicite, dit-il, de n'avoir point revu ici les scènes scandaleuses auxquelles on a assisté à la cour d'assises. Au surplus elles n'auraient point été tolérées dans cette enceinte ; il n'y a ici ni affaire Dreyfus ni affaire Esterhazy, l'aveu même de celui-ci ne saurait remettre l'affaire Dreyfus en question ; ce serait un fait nouveau qui fournirait à la cour de cassation l'occasion de statuer comme elle l'a fait dans l'affaire Pierre Vaux.

Quant à Zola nous n'avons pas davantage à le connaître ici ; nous l'ignorons comme nous ignorons le gérant de l'*Aurore*.

Si la loi n'a pas été violée, il ne reste plus aux condamnés qu'à subir leur peine ; un seul homme en France, en matière judiciaire, a le pouvoir de donner un ordre : c'est le garde des sceaux, et sur cet ordre, le procureur général seul peut demander la revision d'un procès. Qu'est-on donc venu parler d'ordres donnés à des juges militaires ou à des jurés ? Il n'existe pas d'ordre à donner en matière judiciaire, sauf dans le cas cité plus haut, concernant le chef suprême de la magistrature ; nous sommes ici pour arrêter le torrent qui menace de nous déborder ; il y va du bon renom de la France aussi bien dans le pays que devant l'étranger.

Nous devons protester contre les injures qui ont été adressées à la magistrature et aux chefs de notre noble armée.

Examinons à présent la question de savoir si l'illégalité dont on a parlé aurait pu être établie par le jugement d'Esterhazy :

Je déclare que non et j'ajoute que la condamnation de Dreyfus ne pouvait être remise en cause.

La défense, dans ces conditions, n'avait pas à poser des questions ayant trait à ce procès.

Examinant ensuite les différents moyens invoqués à l'appui du pourvoi, l'organe du ministère public près la cour suprême les discute très longuement. C'est à tort, selon lui, que la défense a poursuivi toujours le même but : l'admission à la preuve d'un fait étranger aux débats. Et c'est avec raison que la cour d'assises par des arrêts successifs a déjoué cette tactique ; le ministère public conclut au rejet des 2e, 3e, 4e, 5e et 6e moyens du pourvoi.

Passant au premier moyen visant le serment de Mme de Boulancy et de Mlle de Comminges, après avoir compulsé les différents textes de loi y afférents, il indique que la lecture faite à l'audience de la déposition d'un témoin absent et ayant seulement été entendu par un juge d'instruction sous la formule du serment prêté devant le juge est considérée comme parfaitement valable et n'a jamais entraîné un vice de forme. Pourquoi en serait-il autrement dans l'affaire qui nous occupe?

Au surplus la défense n'a fait à l'audience aucune réserve sur le serment réduit qu'elle relève aujourd'hui. Il conclut donc encore au rejet de ce moyen ; enfin sur le 7e et dernier moyen, il déclare que si l'avocat de MM. Zola et Perreux ne l'avait pas soutenu il l'aurait lui-même invoqué.

Si, adoptant ce moyen, dit-il, vous jugez que la plainte est nulle, vous devrez casser sans renvoi.

Ce n'est pas au ministre de la guerre à porter plainte, puisqu'il n'avait pas été saisi au préalable d'une plainte émanant du premier conseil de guerre réuni en assemblée générale. C'est au corps constitué seul qu'appartient le droit de venger son honneur. Tout ceci ne serait pas équitable si le conseil de guerre qui a jugé Esterhazy ne s'était pas dissous après son jugement rendu.

Donc, aux termes de la loi, c'était bien au ministre de la guerre à saisir son collègue de la justice de sa plainte. Mais si cette objection n'est pas retenue, vous casserez l'arrêt. Quelle que soit votre décision, les honnêtes gens s'inclineront devant elle, comme nous nous inclinons nous-mêmes par avance avec respect.

Si vous le cassez, Messieurs, nous inviterons au calme ceux qui auront remporté un succès légal peut-être peu espéré, nous conseillerons à Zola de ne pas recommencer une lutte impossible, et nous émettrons le vœu qu'il s'en tienne à sa gloire littéraire.

J'aurais pensé que M. Zola déclarerait devant le jury que sa conviction intime était que les juges du conseil de guerre étaient au-dessus de tout soupçon ; il aurait fait amende honorable en reconnaissant qu'il s'était trompé, il n'en a rien fait. Il serait sans doute trop tard aujourd'hui.

Après le réquisitoire de M. Manau, la cour décide qu'elle renverra le prononcé de son arrêt à samedi prochain et le président lève l'audience.

IMPRESSION D'AUDIENCE

Le réquisitoire, le plaidoyer et le rapport ont été entendus avec beaucoup de calme par le public.

Toutefois on est sorti de la salle d'audience avec l'intime conviction que le jugement serait confirmé.

Dans la rue, l'effervescence est peu considérable et nul ne se douterait ayant vu l'agitation de ce même public, il y a quelques semaines, que la même affaire l'amène aujourd'hui autour d'autres juges.

Quelques étudiants crient : « A bas Zola ! »

Néanmoins, il est facile de sentir que si la foule est moins fiévreuse, son indignation n'est pas moins grande et qu'elle accueillerait aussi mal qu'il y a un mois un arrêt ne donnant pas satisfaction à son patriotisme blessé.

Le conflit hispano-américain

Les offices de la France

Washington. — M. Cambon, ambassadeur de France à Washington a rendu visite à M. Day, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; il lui a déclaré que si les Etats-Unis à un moment quelconque croient que la France peut aider à empêcher une crise grave et maintenir la paix, il ne doute pas que la France entreprendra de tels bons offices acceptables par les deux puissances.

La réponse de l'Espagne

Madrid. — Il est très probable que M. Sagasta aura ce soir une conférence avec le général Woodford et lui communiquera une réponse exposant l'opinion du gouvernement espagnol au sujet des demandes manifestées par le général Woodford dans la conférence de mardi.

Madrid. — M. Sagasta, interrogé au sujet de la question pendante entre les Etats-Unis et l'Espagne, a fait la déclaration suivante:

Nous avons fait et ferons toujours tout notre possible pour maintenir la paix, mais si on prétendait attenter à notre honneur et à l'intégrité de notre patrie, nous ne le tolérerions pas.

LE PROCÈS KARDITZI

Athènes. — Le procès Karditzi-Giorgis commence au milieu d'une nombreuse affluence.

On remarquait les ministres de France et de Turquie et d'autres membres du corps diplomatique, ainsi que beaucoup de femmes.

Karditzi s'efforce de rester impassible, mais il semble exténué. Il paraît, en effet, que la phtisie dont il est atteint a fait des progrès depuis quelque temps. Giorgis est comme une brute, il ne paraît pas se rendre compte de sa situation.

Le jury se compose de plusieurs personnes connues. Le président est l'avocat Vorres.

L'acte d'accusation relate les antécédents de Karditzi qui sont exécrables. Plusieurs fois il attaqua diverses personnes, parmi lesquelles ses frères et ses sœurs et fut condamné pour ces faits.

Après les formalités d'usage, le greffier lit la déposition faite sous serment par la princesse Marie qui ne relate que des faits connus.

Les premiers témoins sont le cocher de la voiture royale et le laquais qui fut blessé. Ce dernier raconte qu'en examinant récemment les vêtements qu'il portait le jour de l'attentat, il a retrouvé dans sa casquette un trou fait par une seconde balle.

Quelques femmes viennent ensuite raconter comment Karditzi et son complice déposèrent leurs fusils chez elles la veille de l'attentat.

Un employé de la mairie nommé Delyannis raconte que, la veille de l'attentat, il trouva une bombe de dynamite dans une armoire de la mairie, appartenant à Karditzi. (Murmures et exclamations.)

Quelques témoins, cités par la défense, racontent que Karditzi était dans les derniers temps très rangé et remplissait ses fonctions avec dévouement. Ils disent que l'accusé était sujet à des accès de mélancolie.

La suite des dépositions est renvoyée à l'après-midi.

LE VERDICT

Athènes. — A l'issue de l'audience du soir, les juges de Giorgis et Karditzi ont rendu leur jugement les condamnant à mort.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 31 mars — Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 h. 25.

L'emprunt grec

M. Hanotaux dépose un projet approuvant la convention relative à la garantie de l'emprunt grec. Il demande le renvoi à la commission du budget.

M. Denys Cochin propose la nomination d'une commission spéciale.

M. Hanotaux insiste pour le renvoi à la commission du budget, en raison de l'urgence de la question.

M. Goblet appuie la proposition Cochin, afin de donner un certain éclat à la manifestation que la Chambre est appelée à faire sur cette affaire.

M. Méline, répondant à M. Goblet, objecte qu'on risquerait de retarder le vote du projet, qui doit être adopté avant la séparation de la Chambre.

— Le renvoi à la commission du budget n'empêchera pas M. Goblet d'instituer un débat sur cette question, si cela lui plaît. (*Protestations à l'extrême-gauche.*)

M. Cochin. — Je ne vois aucun retard possible. Il s'agit d'une question internationale importante. Il serait désirable de donner quelque solennité à la manifestation de la Chambre en faveur de la nation hellénique. (*Très bien à gauche.*)

Le renvoi à la commission du budget est prononcé par 298 voix contre 242.

PROJETS DIVERS

On adopte des projets locaux intéressant le Pas-de-Calais, le Nord et la Haute-Vienne.

Au début de la séance, **M. Jumel** a déposé un rapport sur le projet de loi concernant le déplacement des arsenaux de Grenoble et la cession à cette ville des bâtiments et terrains militaires correspondants ; il demande l'urgence et la discussion immédiate.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate ordonnée.

Le projet de loi est adopté.

La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, le projet modifiant la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet modifiant les droits de douane sur l'acide borique.

Le projet est adopté par 313 voix contre 121.

M. Krantz dépose un rapport sur le projet portant ouverture et annulation de crédit de 2.536.000 francs ; il s'agit de régulariser l'opération par laquelle la ligne du Rhône au Mont-Cenis a été incorporée dans les lignes P.-L.-M.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate ordonnée.

Le projet est adopté par 467 voix contre 27.

L'ordre du jour appelle le projet modifiant le droit de douane sur les porcs, cochons de lait, viandes fraîches et salées de porcs, charcuterie et saindoux.

Le projet est adopté sans opposition par 432 voix contre 90.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Saint-Quentin, modifiant les droits de douanes concernant les

chevaux entiers ou hongres, juments et poulains. L'urgence est déclarée. La proposition est adoptée par 427 voix contre 60.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition Guillemin tendant à augmenter les droits de douanes sur les margarines et les beurres. L'urgence est déclarée.

M. Berry propose de réduire à 10 fr. les droits sur les beurres, que la commission élève à 20 fr.

L'amendement, combattu par la commission, est repoussé, et le projet est adopté par 393 voix contre 113.

La Chambre adopte encore, après déclaration d'urgence : 1· le projet tendant à compléter l'article 32 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, relatif aux dispensés ; 2· un projet tendant à compléter l'article 6 de la loi du 30 août 1883 sur lo réforme de l'organisation judiciaire.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet déjà adopté par le Sénat ayant pour objet la répression des violences et voies de faits, actes de cruauté et attentats commis envers des enfants. Le projet est adopté avec une légère modification introduite par la commission.

On adopte sans opposition, le projet modifiant la loi de 1871 sur les conseils généraux ; le projet modifiant la loi du 15 avril 1820 sur la pêche fluviale ; le projet déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local dans le département des Ardennes ; la proposition Gamart sur le secret des actes signifiés par huissier.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet approuvant la convention relative aux services maritimes postaux entre le continent et la Corse.

M. Boucher demande à la Chambre de retirer ce projet de son ordre du jour.

M. Gavini proteste, se réservant de déposer une proposition à ce sujet, mais le projet est retiré.

Les Warrants agricoles

L'ordre du jour appelle la discussion du projet sur les warrants agricoles.

M. Codet déclare qu'il n'est pas adversaire de la loi, il veut au contraire la compléter en demandant à la Chambre d'ajouter les animaux aux objets susceptibles d'être warrantés.

M. Chastenet, rapporteur. — L'amendement est contraire au code civil et le bétail est un gage trop aléatoire, d'ailleurs pour inspirer la confiance.

D'autre part, notre but n'est pas d'amener le cultivateur à emprunter sur des instruments de travail ; ce sont en outre des immeubles par destination que la législation actuelle ne permet pas de warranter ; si on voulait warranter le bétail il faudrait refaire la législation et voter une loi établissant le privilège agricole.

La discussion générale est close.

L'amendement Codet qui vient sur l'article premier est rejeté par 313 voix contre 205.

Un amendement de M. Jouffroy d'Abbans demandant d'ajouter le bétail assuré contre la mortalité est rejeté.

La commission, pour donner satisfaction à divers auteurs d'amendements, ajoute aux produits pouvant être warrantés, les plantes fourragères ou officinales sèches, les fromages, les graines oléagineuses, les huiles d'olive et de noix, le sel marin.

L'article premier, ainsi modifié, est adopté.

Tous les autres articles et l'ensemble du projet sont adoptés sans opposition

Le projet ayant pour but l'institution de caisses régionales de crédit agricole mutuel et les encouragements à leur donner ainsi qu'aux sociétés et banques locales de crédit agricole mutuel est adopté sans discussion après déclaration d'urgence.

⁂

La Chambre adopte également la proposition Pétrot sur la juridiction compétente en matière de délits de presse ; la proposition Odilon-Barrot, tendant à modifier la loi en matière de crimes et délits commis par la voie de la presse et la proposition Flandrin complétant les dispositions de la loi sur la presse de 1881 en ce qui concerne le droit de réponse.

M. Basly demande à la Chambre de siéger demain pour discuter son projet relatif à la saisie-arrêt sur les salaires ouvriers. — Adopté.

M. Habert demande de mettre à l'ordre du jour de demain, après la proposition Basly et la proposition sur la liberté du vote, le projet sur les incompatibilités.

M. Méline. — Je réclame la priorité pour des projets plus importants, notamment pour les chambres d'agriculture et le projet du canal de Marseille au Rhône.

M. Doumergue. — La discussion du projet de canal de Marseille au Rhône n'est pas étudié et comporte de grosses questions financières.

M. Pelletan. — Je conteste cette assertion. J'affirme que le projet est prêt à être discuté.

M. Méline. — Le projet ne comporte aucune difficulté financière.

La Chambre décide que ce projet viendra après les Chambres d'agriculture.

La séance est levée à 6 h. 10.

Séance demain à 3 heures.

LE SÉNAT

Séance du 30 mars. — Présidence de M. Franck-Chauveau, vice-président

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures.

On reprend la discussion du

Budget de l'agriculture

Le chapitre 15 est adopté avec un amendement de M. Viseur portant à un million le crédit du service des épizooties.

Sur le chapitre 83 **M. Deandreis** demande le dépôt prochain du projet des canaux dérivés du Rhône.

M. Méline. —.Les études sont terminées mais les travaux devant exiger 150 millions je ne peux pas déférer au désir de M. Déandreis.

Sur le chapitre 38 (secours aux agriculteurs), **M. Méline** accepte un amendement de M. Veruinac, fixant à 2 millions et demi le crédit porté par la Chambre à 3 millions et réduit à 2 millions par la commission.

Le chiffre de 2 millions et demi est adopté après un assez long débat.

Les autres chapitres de 12 à 46 inclus sont adoptés sens modifications.

Sur le chapitre 47 (amélioration et entretien des forêts, dunes et cours d'eau), un amendement de M, Milliès-Lacroix, tendant à rétablir l'augmentation de 50.000 fr. votée par la Chambre et soutenue par M. Méline est adopté malgré l'opposition du rapporteur.

Les derniers chapitres du budget sont adoptés.

Tous les chapitres du budget du commerce sont adoptés après un échange d'observations entre M. Lecour de Grandmaison et M. Boucher sur les subventions à la marine marchande.

M. Lecour de Grandmaison. — Je demande que la création de nouvelles lignes de navigation à vapeur soit facilitée par l'allocation de primes à certains types de navires capables de servir en cas de guerre.

M. Boucher.— Le gouvernement agira avec la plus grande bienveillance dans l'allocation des primes.

On aborde le

Budget des Postes et Télégraphes

Sur le chapitre 5 (personnel) M. Francoz demande une augmentation de crédit de 42.500 fr. pour élever le nombre des recettes postales rurales.

M. Francoz fait remarquer que cette dépense est destinée à devenir bientôt rémunératrice.

M. Boucher. — Je m'en remets à la largesse de la commission des finances et à la sagesse du Sénat.

Le rapporteur. — La commission accepte la moitié de cette augmentation qui porte sur le chapitre 5 et sur les huit suivants.

Le chiffre de la commission est voté et tous les chapitres du budget des postes et télégraphes sont votés, ainsi que le budget de l'Ecole centrale et de la Caisse d'épargne.

La séance est levée à 11 h. 45.

Séance cet après-midi.

SÉANCE DU SOIR

La séance est ouverte à 2 h. 15 sous la présidence de M. Loubet.

Le Sénat aborde le

Budget de l'Instruction publique

M. Fresneau critique longuement ce budget ; il proteste d'abord contre la suppression de la Faculté de théologie catholique ; il reconnait que 41 millions pour l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire n'est pas un chiffre exagéré, mais il déclare que 145 millions pour l'enseignement primaire est un scandale intolérable.

Après des observations de M. Le Provost de Launay et de M. de Lamarzelle sur la façon dont les préfets trahissent les instructions modérées que le ministère actuel dit leur donner et sur l'ingérence des instituteurs dans la politique, observations auxquelles le ministre répond très explicitement, les chapitres 1 à 8 sont adoptés.

Les chapitres 8 à 15 sont adoptés.

M. Rambaud demande à ramener à 108.000 fr. le chapitre 16 que la commission veut abaisser à 97.000 fr.; le ministre demande ce prélèvement de crédit afin que l'école française d'Athènes soutienne dignement la lutte avec ses rivales.

M. Guyot combat l'augmentation qui est repoussée par 150 voix contre 119.

Les chapitres 16 à 43 sont adoptés.

Sur le chapitre 44 **M. Strauss** demande le rétablissement du crédit voté par la Chambre pour le logement à l'extérieur des maîtres répétiteurs, crédit que la commission des finances a sensiblement diminué.

M. Rambaud appuie vivement la demande de M. Strauss.

Le crédit est adopté par 151 voix contre 114.

Les chapitres 44 à 47 sont adoptés.

Les chapitres 48 à 60 sont adoptés.

M. Milliès-Lacroix demande d'élever à 7 millions le chiffre du chapitre 61 (subvention pour construction d'établissements d'enseignement primaire) que la Chambre a fixé à 3.500.000 francs.

Le chapitre 61 est adopté sans modification ainsi que les chapitres 62 à 65.

On passe au budget des Beaux-Arts. Les chapitres 1 à 61 sont adoptés sans discussion.

Le Sénat décide de se réunir encore demain matin. La séance est levée à 6 h. 45.

Le Drame de Nassandres

Les obsèques des victimes.

Nassandres. — Les obsèques des victimes viennent d'avoir lieu en présence d'une foule considérable. Les corps ont été transportés sur un chariot, transformé en char funèbre, de 5 mètres de long sur 1 m. 50 de large. Les cercueils étaient recouverts d'un drap noir et le chariot était traîné par quatre bœufs caparaçonnés de notr.

Le sous-préfet de Bernay, M. Parissot, sénateur ; le procureur de la République ainsi que les municipalités de Serquigny et de Bernay ont accompagné les corps.

De nombreuses couronnes avaient été déposées sur les cercueils.

Le parquet de Bernay vient de lancer un mandat d'arrêt contre la femme Louise Chevallier, maîtresse de Caillard.

LA COLLISION DE BREST

Brest. — Lors de la collision du *Friand* et de l'*Ariel*, l'enseigne de vaisseau Florenville, second de l'*Ariel*, était au carré. Pour se sauver, il fut obligé de sortir par un trou énorme fait par l'éperon du *Friand* et de grimper sur l'avant du croiseur : un quartier-maître mécanicien était resté emprisonné dans un compartiment, on emprunta une masse au *Friand* pour briser la prison et délivrer le marin.

Le lieutenant de vaisseau Benoît, malgré le danger, ne voulait pas quitter le bâtiment avarié, le commandant Melchior lui donna un ordre formel pour qu'il obéisse.

La première remorque lancée sur l'*Ariel* s'engagea dans l'hélice du *Friand* qui fut faussée. Le croiseur devra passer au bassin.

L'*Ariel* a coulé près de l'île de la Vierge à 25 milles d,Aberwarch.

Mise à la retraite de M. Julien Viaud

Paris. — Le *Journal Officiel* contenait hier, le document suivant :

Par décision présidentielle du 27 mars 1898, rendue sur la proposition du ministre de la marine, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, à titre d'ancienneté de service, et d'office (application des paragraphes 2 et 4 de l'article 8 de la loi du 10 juin 1896))

Les lieutenants de vaisseau :

MM. .....

Viaud (Louis-Marie-Julien)...

Ces officiers seront rayés des contrôles de l'activité à la date du 15 avril 1898, ou le lendemain du jour de leur débarquement dans un port de France.

Le *Figaro* a interviewé M. Pierre Loti (pseudonyme littéraire, comme chacun sait, du lieutenant de vaisseau Julien Viaud), au sujet de sa mise à la retraite. M. Loti a répondu :

Je me soumets, par esprit militaire d'abord. Je me soumettrais encore, ne fût-ce que par simple élégance. La mesure est l'œuvre d'un très petit nombre. Il serait injuste de l'imputer aux chefs en général.

Je reconnais que j'avais un peu flâné, ces dernières années, avec mes promenades en Orient, mes séjours sur la Bidassoa. Néanmoins, si j'avais désiré des propositions, il ne m'aurait pas été difficile d'en obtenir. Mais il me semblait mieux de laisser l'avancement aux camarades.

Je restais dans la marine par affection, parce que je trouve qu'un homme doit porter un sabre, avoir son poste de combat en temps de guerre. Mais, en temps de paix, j'avoue que la marine était pour moi un passe-temps, je dirais presque un sport.

Je vais me faire maintenir indéfiniment comme lieutenant de vaisseau de réserve.

Le *Journal des Débats* apprécie très sévèrement la mesure qui frappe M. Pierre Loti.

Nouvelles Diverses

Conseil municipal de Cherbourg

Cherbourg.— Le conseil municipal vient de voter le dégrèvement des droits d'octroi sur les vins, les cidres et les bières, en adoptant comme taxes de remplacement des droits supplémentaires sur l'alcool, les chiens, les vins entrant en bouteilles et en faisant état de la réduction des frais de casernement des troupes.

Cette décision sera appliquée à partir du 1er juillet prochain.

Le courrier du Levant

Marseille. — Le *Sénégal*, des Messageries maritimes, courrier du Levant, est arrivé ce matin avec 115 passagers, dont M. Rougeon, consul général de France à Smyrne, plusieurs fonctionnaires et religieux, 22 soldats et marins convalescents venant de la Sude.

En cours de route, à 20 milles de Latakieh, malgré une mer démontée, il a opéré le sauvetage d'un bateau ottoman monté par 18 hommes, qui était en perdition depuis deux jours ; 6 de ces derniers étaient morts des blessures reçues pendant la tempête.

Le commandant et les matelots ont été acclames par la population de Latakieh.

Drame sanglant

Kharkow.— Un drame effroyable s'est déroulé dans le village de Siepanowka, district de Poulivt ; un paysan nommé Nacumenko a tué à coups de hache sa femme, ses trois enfants âgés de 10 à 2 ans, ainsi qu'un voisin nommé Haidenko. Il a ensuite grièvement blessé sa belle-sœur. Le meurtrier paraît être en proie à un accès de folie.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon du 31 Mars 1898

La lutte en vue de la réponse des primes s'est manifestée aujourd'hui d'une façon très vive et nous avons assisté à des écarts assez brusques sur l'Extérieure, qui est la valeur désignée pour cela.

Les nouvelles continuent cependant à être satisfaisantes et on croit de plus en plus a un arrangement amiable entre l'Espagne et les Etats-Unis. Nous croyons néanmoins qu'il faut laisser passer la liquidation avant de prendre une position quelconque, car rien encore n'est défini et les surprises désagréables sont assez fréquentes pour le moment.

3 0/0, 103.37, 103.425 Extérieure, 53.60, 53.65, 52 25, 53.25. Le marché de cette valeur s'est dérobé tout d'un coup pour reprendre en clôture ; on a parlé d'exécutions, ce qui est fort possible surtout à la veille de la liquidation. Italien, 93 80, 93.70. Les valeurs ottomanes très fermes au début subissent le contre coup des valeurs espagnoles et fléchissent un peu. L'emprunt grec a été signé et verra le jour sous peu si les événements politiques s'y prêtent. Turc D, 21.77, 21.65. Banque ottomane, 551, 548, 549. Lyonnais, 838, 836, 837. Rio, 738, 736.

COMPTANT

Gaz 887, 889. Comté, 283. Huta, 4050. Parts, Kama, 475. Loire, 196, 199.50. Rive-de-Gier très offert au début tombe à 23 pour finir à 25.50 après 26. Dombrowa, 684. Tramways, 1600. Act. nouv., 1495. Tram. de Bron, 1080, 1075. Jonage, 490, 477.50. Carrières du Midi, 660. Dynamite russe, 108. Plaques Lumière, 5850. Héraclée, 410.

MARCHÉ EN BANQUE

Demandes assez nombreuses an Constructions mécaniques russes et en actions de la Société industrielle du Caucase, nouvellement introduite sur notre place.

ACTIONS

Urikany, 112.»». Tharsis, 191.»». De Beers, 679.»» East Rand, 110.»». Goldfields, 105.50 Robinson Gold, 198.»». Simmer et Jack, 76.»». Mozambique, 51.»». Randfontein, 40.»» Chartered, 72.»». Verreries Mulatière, 600.»» Pompes funèbres, 780.»». Parts Pomp., 36.»». Volga-Vichera lib. 700.»». non lib. 705.»». Ponomareff, 628.»». Parts Ponomareff, 105.»». Constructions méc. anc. 930 1/10 Const. 720 Péchiney nouv. 680.»». Cleveland, 500.»» Sud Russe, 800.»». Glaces hygiéniques, 125.»» Tram. Cherbourg, 132.»». Tram. Douai, 507.»». Tram. Limoges, 720.»». Tram. Caluire 1100 Tram. d'Ecully nouv. 650.»». ancien, 670.»» Tram. de Toulouse, 491. Tram. Roanne 531. Tram. de Neuville, 1050. Ouest électr. 530 »». Tram. de St-Etienne, 550.»». Horme, 98 50. Tram. de Saint-Paul, 495. Pottendorf, 510.»». Tramways de Besançon, 487. Parts Kama, 39 Tramways de Versailles, 455. Bérestow, 425 Tram. de Grenoble, 574 »». Démenagem.. 500 Tramways d'Oran, 609.»». Taganrog, 1830.»». Etablissem. Casati, 300.»». Haut Volga, 545 Câbles Berthoud, 930.»». Cape Copper, 133.»» Donetz, 1080 »». Céramo, 900. Tr. d'Aix, 67.50 Appareillage, 247. Forc. mot. de l'Arve, 1620 Phonographe, 149.»». Pellicules fr. 1580.»» Katchkar ord. 24 50. priv. 78.»». Briansk, 1370.»». Plâtrières du Sud-Est, 285. Fabrique française de chapeau feutre-laine, 640.»». Stéarinerie de Lyon, 120.»». Part Voies ferr. 1920. Manufactures de Champforgeron, 101.»» Anasaha, 26.50. Ateliers franco-russes, 137.»» Bar américain, 117 »». Tram. d'Avignon, 505. Alpines, 330.»». Banque privée, 627, 630.»». Photogravure anc., 700.»». Ph. nouv. 680 »». Agence Fournier, 450.»». Sheba, 50 50. Dombowala, 1600.»». Rochet Schneider, 575.

OBLIGATIONS

Bons à lots de l'Exp. de 1890, 17.75. Bons de l'Exp. de 1889, 7.75. Méridionales d'Italie, 323.»». Makeewka, 488.»». St-Denis, 470.»». Eaux Barcelone 4 0/0, 487. Traction, 465.»». Prokhoroff, 512. Pottendorf, 467.»». Donetz 512 »». Mines de Communay, 302.»». Union électrique, 462.50. Lots turcs, 106.»». Séio, 505. Péchiney, 509. Stéarinerie de Lyon, 510.»». Monaco, 307.

Fond. Laminoirs et tréfil. br. ouv. Lazare Weiller et Cie, 4 0/0, 480.

CHANGE

Barcelone, 41.»». Rome 105.92. Lisbonne, 52../.. Buenos-Ayres, 163.20. Chèques sur Londres, 25.29 1/2. — Argent en barres : Londres 25 p. 11/16. Paris, 570, 575.

CH. DAMEY.

Chronique Electorale

LYON

Voici que M. Alfred Faure que ses amis avaient lâché et pensaient bien ne plus jamais revoir, loin de renoncer à la députation se propose de briguer le renouvellement de son mandat dans la première circonscription de Lyon. C'est du moins ce qu'il a déclaré à un rédacteur du *XIX· Siècle* auquel il a ouvert son âme toute grande.

Et voici les secrets de cette âme délicate :

Attristé du déplorable mode de travail de la Chambre, dit M. A. Faure, de son total défaut d'assiduité, de son inhérente incontinuité de besogne, de son incohérence, autant de choses qui imposent un frein journalier à toute tentative généreuse, à tout essai d'amélioration.

A mon sens, la réforme absolue des règlements, qui régissent le Palais-Bourbon, est, de jour en jour, d'une utilité plus manifeste.

Notre Parlement ne sait point discerner les projets utiles des amendements insignifiants, et tandis qu'il laisse ceux-là durant de longues années en souffrance, ne leur prêtant qu'un examen aussi anodin que superficiel, il élabore ceux-ci de suite, et souvent bien à contre-sens.

N'a-t-on pas à assister aussi à ce spectacle étrange : une session sondera jusqu'au fond telle question, sans que le temps lui permette de la régler définitivement ; surviennent les élections et l'affaire pendante perdra tout espèce de charme auprès des nouveaux élus, qui, n'en soupçonnant point un traître mot, la délaisseront, de guerre lasse. En un pareil état, les progrès ne peuvent qu'être dérisoires, et, pour qu'ils arrivent à se montrer un jour, plus assurés, il faudrait que les élections partielles remplaçassent tout à fait le renouvellement général.

Ceci est, sans conteste, l'une des imperfections de notre constitution, — ce n'en est pas la seule ! — Autrefois, on en faisait encourir la responsabilité à l'instabilité du gouvernement, instabilité qui engendrait, croyait-on, les effets malheureux des débats politiques... En est-ce bien là le sujet ?

Voilà deux ans que le même cabinet est au pouvoir, et jamais, sous aucun des précédents, on n'a aussi peu fait — toute manœuvre utile avortant avant de naître !

Il est juste d'ajouter que l'on ne pouvait rien attendre de mieux d'un ministère républicain tel que le nôtre, qui puise sa seule force à s'appuyer sur la droite et qui lui doit toute sa majorité.

M. de Lanessan n'a donc qu'à bien se tenir, puisque M. Alfred Faure lui veut disputer son bifteck parlementaire.

Allons, allons on ne s'embêtera pas dans un mois à Lyon.

HERNIES 30 ans de succès
sans opération et souvent en 15 jours,
guérison radicale (supprimant les bandages).
Les preuves irréfutables sont à l'appui.
Dr GAILLARD, de l'Université américaine de Philadelphie, médecin de la Faculté de Montpellier, 1, quai Charité, à LYON.

Chronique Locale

LE CALENDRIER.— Vendredi 1er avril — 91· jour. — Soleil, lever 5 h. 40 ; coucher, 6 h. 28. — Lune : P. Q.

Saint Valéry ; saint Hermann.

A partir d'aujourd'hui jusqu'au 30 septembre, les huissiers ne peuvent faire ni signification avant 4 heures du matin ni après 9 heures du soir.

— Tirages avec lots : Chemins Ottomans (1 lot de 600.000 francs). Département du Nord (1 lot de 25.000 coupons à toucher). Rentes française, belge, russe, espagnole, italienne.. Actions : Société Générale, Métaux, Ouest et Orléans. Obligations : Suez, Communales 91, Foncières 80 et 85, Compagnie Transatlantique, Messageries Maritimes, Chemins Nord, Ouest, Midi, Lombardes et Victor Emmanuel.

— 83· anniversaire de la naissance du Prince de Bismark.

Bulletin météorologique du 31 mars. — Le baromètre se maintient inférieur à 760 millim. sur le centre de l'ouest de l'Europe, avec des minimas sur le Danemark et le sud-ouest de la France. (Perpignan 750 millim.)

Sur nos régions, il y avait, ce matin, interversion de la température avec l'altitude : les minimas observés dans nos trois stations sont en effet de 4· au mont Verdun, 3· à Saint-Genis et 1· au Parc.

Le temps va rester assez doux avec ondées

La « Passion » au Prado. — Dimanche prochain 3 avril, à 5 heures, à l'Œuvre de Persévérance du Prado, 5, rue Bouchardy, représentation du drame-mystère : la *Passion de Jésus-Christ.*

On peut se procurer des cartes chez le portier et chez Mme Boissie, 4, place Bellecour.

Grand-Théâtre. — Hier soir, a eu lieu la représentation de clôture de la saison théâtrale, cette saison commencée brillamment avec M. Vizentini qui nous avait promis des créations sensationnelles et qui n'a pas su mener à bien sa gestion. Nous devons rendre cette justice aux artistes réunis en une sorte de coopérative pour achever la campagne sous la direction de M. Aimé Gros qu'ils se sont montrés jusqu'à la fin à la hauteur de leur tâche et le public n'a pas eu à souffrir du départ précipité du directeur.

La représentation de *Sigurd*, qui a clôturé la saison, a été des plus brillantes. A côté de M. Jérome, l'excellent ténor lyonnais, on a pu applaudir toute la troupe de grand opéra qui nous a procuré cette année de si belles sensations artistiques, Mmes Fierens, Jane d'Hasty, Duperret et MM. Beyle, Maas, etc...

Nous n'avons qu'un seul désir : c'est que la plupart de ces artistes nous reviennent l'an prochain, sous la direction Tournier.—J.-B.-D.

Audition d'orgue. — Nous apprenons que M. Vierne, organiste de Saint-Sulpice et professeur au Conservatoire, dont nous annoncions hier la venue à Lyon, se fera aussi entendre dans la chapelle des Dominicains, à Oullins, le dimanche 3 avril, à 5 heures du soir.

Soutenance de thèse. — Le docteur Bergeret vient de soutenir brillamment, devant la Faculté de médecine de Lyon, une thèse sur les fractures de l'astragale, qui a obtenu les éloges unanimes du jury.

Toutes nos félicitations.

Un assaut d'armes.— Avant-hier a eu lieu, dans les salons de l'hôtel de l'Europe, l'assaut d'armes que donnent annuellement les membres de la salle d'escrime de M. Trigault. La réunion, très brillante, était encore plus nombreuse que les années précédentes.

Les amateurs d'escrime, et ils sont nombreux à Lyon, ont pu constater une fois de plus que le jeune maître continuait à Lyon, avec un rare talent, les traditions de son père, c'est-à-dire formait des élèves d'après les principes classiques qui font l'honneur de l'Ecole française.

Plusieurs maîtres d'armes appartenant à l'armée ont bien voulu concourir à cette belle fête

Le général Zédé, qui en avait accepté la présidence, s'est fait remplacer par le général de Geffrier qui, entouré du général Laon et de l'intendant général Bruyère, a dirigé les assauts avec une compétence remarquable.

Nous renonçons à faire l'éloge des tireurs militaires et civils, il faudrait les citer tous.

Société de tir de Lyon. — Le concours d'ouverture commencé dimanche dernier se continuera le samedi 2 avril, de une heure à la nuit, et dimanche, 3, toute la journée.

Nous rappelons que ce concours comporte 82 beaux prix, délivrés au centre, à 200 mètres, à la série, à 300 mètres, et au revolver. Toutes armes et tous tireurs admis.

Le déjeuner officiel pour lequel on est prié de s'inscrire d'avance, aura lieu également le 3, à 11 heures 1½, et la distribution des prix à la clôture du tir. Tous les prix seront exposés au stand la dernière journée du concours.

Dimanche 3 avril, concours habituel du premier dimanche du mois. Une montre aux armes de la Société et 14 autres prix en médailles et diplômes seront distribués aux lauréats.

Nota. — L'omnibus du stand part du pont Morand, rive gauche, toutes les heures, à partir de 11 heures. Même service pour samedi.

Une rixe. — Avant hier, à quatre heures de l'après-midi, deux commissionnaires se sont pris de querelle, à la salle des ventes, au sujet du transport de quelques meubles.

Après s'être consciencieusement rossés, les deux hommes sont partis chacun de leur côté à l'arrivée des agents.

A la Morgue. - Deux gardiens de la paix ramassaient, dans la nuit de jeudi, avenue de Saxe, une pauvre femme évanouie. Ils la transportaient en voiture à l'Hôtel-Dieu, où elle a expiré en arrivant, sans avoir pu faire connaître son identité.

Son corps a été porté à la Morgue.

Accident. — Deux ouvriers maçons, occupés à la construction d'une maison rue Vaubecour, travaillaient hier sur un échafaudage élevé à 4 mètres environ du sol. Comment se produisit l'accident ? On ne le sait pas encore exactement, les responsabilités n'étant pas établies.

Toujours est-il que les maçons perdirent l'équilibre et furent précipités sur le trottoir. Un nommé Pierre Deguillaume, âgé de 32 ans habitant 162, avenue de Saxe, fut relevé le corps couvert de contusions, mais les membres intacts ; son camarade Jules Gigand. 22 ans, habitant 122, rue Molière, un bras cassé et des plaies à la tête.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie du quartier, l'un et l'autre ont été transportés à l'Hôtel-Dieu.

Chronique du feu — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier après-midi dans les greniers de la maison située au n° 9 de la rue du Vaudrey.

Le feu communiqué par une cheminée en mauvais état, à différents meubles appartenant à Mme Chabrot, locataire de la maison, avait gagné les chevrons de la toiture, lorsqu'arrivèrent les pompiers du dépôt central sous les ordres du commandant Perrin.

Grâce à la promptitude et à l'habileté de ceux ci le feu fut circonscrit avant qu'il ait pu prendre des proportions bien importantes.

Les dégâts n'atteignent guère plus de 3.000 francs pour l'immeuble et 500 francs à peine pour les objets mobiliers remisés dans les greniers.

Théâtre des Célestins. — Tous les soirs, à 8 h. 1½ et dimanche prochain 3 avril, en matinée à 2 heures et le soir à 8 h. 1½, avec le concours de Mme Tariol-Baugé, du théâtre des Bouffes-Parisiens ; Mlle Carvini et Mme Jane Evans, du théâtre des Folies-Dramatiques. Le grand succès, les *P'tites Michu*, opérette en 3 actes de MM. A. Vanloo et G. Duval. Musique de M. André Messager.

Jules Auriol, vêtements ecclésiast. *Nîmes*

Kina-Perrier, *Apéritif.*

Contre **Grippes, Toux, Rhumes**... Sirop *Pectoral antispasmodique* du *Serpent*, 32, rue Lanterne.

GENTIANE FRANÇAISE Apéritif hors pair

Contre l'**ASTHME** ET LA **TOUX** Poudre et Cigarettes **CLÉRY.** *Ordonnance du Corps Médical*

CHRONIQUE DES ARTS

Le Salon lyonnais

V. — PAYSAGE ET PLEIN AIR (*Suite*) (1)

Maintenant que la médaille d'honneur a été décernée, je puis bien exprimer un regret : J'aurais voulu voir à M. Devaux un concurrent, M. Roman. Le peintre du Mont-d'Or avait manifesté dans sa dernière exposition un tel progrès dans sa manière si personnelle, que l'on pouvait s'attendre à le voir cette année forcer l'admiration par une œuvre importante et donner toute la mesure de son talent.

Le *Lever du soleil* et *Sous les châtaigniers* sont aimables de couleur, justes d'effet, mais on n'y trouve rien de moins, rien de plus que dans les Salons précédents.

M. Roman a peut-être besoin de s'entendre dire qu'il a toutes les qualités d'un excellent paysagiste. Je l'ai dit déjà, je le répète aujourd'hui, et je souhaite de voir M. Roman « s'emballer » un peu plus, et nous montrer ce dont il est capable.

M. Bidault semblait l'avoir déjà fait, et voici qu'aujourd'hui, médaillé depuis longtemps, chargé d'ans et d'honneur, il nous surprend agréablement par un renouveau de jeunesse et de vigueur.

Sa *Vendangeuse* est bien campée, bien dans l'air, et plaît par sa rustique et robuste sincérité. Cependant je lui préfère la *Bergère*, car c'est un vrai tableau, le meilleur peut-être de tous ceux de M. Bidault : Sous un ciel chargé de gros nuages noirs la plaine est sombre et son uniformité est rompue par un seul rayon de lumière ; au premier plan un petit troupeau de moutons, et la bergère, dont les vêtements aux tons éteints s'accordent avec les gris du ciel et luttent de vigueur avec eux sans les pâlir. Dans ce petit tableau, M. Bidault a su vaincre de grandes difficultés, conservant au ciel et au personnage leurs valeurs véritables, et les mettant tous deux bien à leur place.

M. Quinton a des mérites analogues, mais sa facture est molle.

Le même défaut existe chez M. Arlon, dont les *pins de Saint-Honorat* sont pourtant bien enveloppés, et d'une couleur timide, mais agréable.

M. Charvolin est allé chercher aussi l'inspiration sur les bords de la Méditerranée. Il y a trouvé de bons premiers plans, qu'il traduit avec franchise et vigueur, mais les fonds et les eaux manquent de légèreté.

M. Darien, M. Ravanne nous ont envoyé des marines grises d'une tonalité agréable.

M. Bouvet, dont j'ai déjà parlé, a bien rendu, par des procédés curieux, un effet de lumière frisante sur les vagues. Sa *houle* est très séduisante ; elle serait irréprochable sans le premier plan, dont le mouvement paraît insuffisamment observé et surtout exprimé d'une façon moins heureuse.

M. Paul Lacour a vu la Joliette et la Ciotat à travers des lorgnons fumés, et M. Charles Lacour a transporté dans la Bresse la lumière du Midi. En compensation, il nous offre une *Entrée du Pont Lafayette*, le soir, étude un peu timide, mais très juste, des lumières et de la pluie ; les personnages sont à leurs plans et l'ensemble est mouvementé.

D'autres paysages lyonnais ont tenté M. Gautheron (786) et M. Montagnon, dont les aquarelles voisinent sans se ressembler. M. Montagnon est allé chercher dans la banlieue, à la Mouche et à Saint-Fons, les effets violents ou étranges, qui conviennent à la fougue de son pinceau d'aquarelliste.

Dans la même salle se trouve un paysage de M. Hareux. Ce peintre nous arrivait précédé d'une grande réputation, d'un nombreux cortège de médailles, et son *Eté de la Saint-Martin* a été pour beaucoup une désillusion. M. Hareux a une revanche à prendre.

M. Menta n'a pas autant de médailles, mais les tableaux qu'il nous envoie chaque année, fins régals pour les amateurs, ont le don de séduire même les ignorants. C'est qu'ils ont des qualités bien françaises : la clarté et l'esprit. Cette *Vieille Puiserande* avec ses ombres chaudes, ses fleurs sauvages et ses colombes, est remplie de cet air léger, de cette lumière pétillante du soleil de Provence qui font chanter Mistral et les cigales.

M. Moutte, de Marseille, dans la *Cueillette des Figues*, nous montre la Provence sous un aspect tout différent : les feuillages couverts de poussière sont justes de ton, mais l'ensemble du paysage est terne. Les *Chercheurs d'Esques*, dont le visage hâlé ruisselle de sueur, paraissent plus vrais ; ils donnent bien, comme le paysage dans lequel ils sont placés, l'impression d'un soleil ardent.

M. Gillot semble avoir voulu réunir les deux extrêmes : une *Vue de Nice*, pleine de lumière et de gaieté, et un *Fin d'orage*, où de gros nuages remplissent le paysage d'une ombre épaisse. Le procédé rappelle un peu Cazin ; ce n'est pas un mal, au contraire. Ces deux paysages ont le même caractère de sincérité, et montrent chez M. Gillod, une facilité précieuse à modifier sa manière suivant les sujets qu'il traite.

M. Isenbart n'a pas à modifier la sienne, car il reste toujours fidèle au beau soleil du Jura. Dans ses *Bords du Doubs* nous retrouvons les qualités habituelles de M. Isenbart, la couleur harmonieuse et puissante, l'atmosphère limpide et sa faculté la plus caractéristique, celle de dire beaucoup de choses en peu de mots, d'indiquer un grand nombre de détails sans tomber dans le finissage.

Son *Château d'Estavayer* est intéressant surtout par la difficulté vaincue.

Tel est à peu près le seul mérite que l'on puisse trouver aux paysages de M. Jourdeuil dont l'habileté n'exclut pas l'ennui. Ce n'est pas tout d'interpréter fidèlement un paysage ; encore faut-il que le motif présente quelque intérêt.

On pourrait faire la même remarque à propos de M. Trémolières, dont la peinture robuste a cependant bien des qualités.

La solitude des grèves séduit toujours M. Iwil et lui permet de jouer avec les tons gris qu'il affectionne. *La nuit d'août* est d'une charmante impression.

C'est aussi la délicatesse de l'impression et de la couleur que je retrouve chez MM. Dambeza et Cachoud, et dans le *Crépuscule* de M. Albertin.

M. Charreton semble partagé entre deux influences distinctes, celles de Balouzet et de Japy. Dans la plus grande de ses deux études, il semble pourtant que l'on voit s'affirmer une manière personnelle.

M. Perrachio n'abandonne ni son dessin sec et lourd, ni sa couleur désagréable.

M. Lespinasse paraît lui emprunter sa manière de traiter les derniers plans, et s'en sert pour gâter son *Décembre*, dont certains morceaux sont intéressants.

M. Thomas montre dans ses deux paysages de précieuses qualités d'enveloppe ; un peu plus de fermeté ne lui nuirait pas.

Parmi les paysages au pastel, un seul mérite d'être signalé, c'est l'*Hiver* de M. Rigolot. Les arbres dessinés avec recherche se détachent bien sur la neige et le ciel, sans abus de couleurs noires, la tonalité générale est gaie et l'ensemble d'une légèreté rare dans les pastels.

M. Meyer expose des *Pêcheurs* dans lesquels le plein air est assez bien rendu, malgré la timidité de l'exécution.

Des études sincères de paysages ont été exécutées par MM. Déchenaux, Falk, Million, Perrier (*Environs de Groslée*), Gautheron, etc...

Les animaliers lyonnais sont représentés par Mlle Perrin, *Un progrès*, et Mlle Bouillier, dont la *Vallée de Barmaz* nous intéresse surtout par les vaches du premier plan.

M. Vuillefroy nous est toujours fidèle. Ses *Vaches à l'herbage* sont solidement peintes, dans un paysage peut-être un peu noir. M. Pezant, dans les *Prés du printemps*, est parvenu à conserver au paysage son importance tout en faisant des animaux le sujet principal. Sa *Matinée d'hiver* est une petite scène de famille : une bonne grosse vache blanche donne à son veau déjà grand des soins maternels. C'est bien composé et grassement peint.

Dans cette revue, pourtant déjà longue, des paysages, j'en oublie forcément plusieurs dignes d'être cités, mais ils sont trop, car ils forment comme d'ordinaire la partie la plus importante de notre Salon, la meilleure aussi.

VI. — GENRE, ÉTUDES, ETC.

Le soldat hors de la poussière de la marche ou du mouvement du combat, dans son uniforme lourd, étriqué, aux couleurs patriotiques, mais presque toujours inconciliables, n'est pas une chose à peindre, il relève uniquement de l'imagerie d'Epinal, et les peintres qui essaient de s'en inspirer se rapprochent trop souvent de ce type populaire, — d'ailleurs d'invention moderne, les anciens connaissant le peintre de « batailles », non le peintre militaire.

M. Couturier essaie de nous émouvoir avec un épisode de la guerre de 1870 ; il n'y parvient pas aussi bien qu'avec ses marins, mieux observés et aussi mieux peints.

De même M. Roy, dont le cuirassier ne peut être que le résultat d'une distraction, se rachète par une excellente étude, une *fille de pêcheur* d'un caractère très marqué. Les Alpins de M. Valablon marchent, les Vendéens de M. Benoît Lévy courent assez vite, mais les officiers de M. Petit Gérard sont montés sur des chevaux qui ont dû marcher... sur des roulettes.

En somme, dans ce genre, il n'y aurait rien d'intéressant sans les deux petites aquarelles de M. Sicard, et la *Veillée de Wagram*, de M. Roussel.

M. Tenré a peint dans une gamme grise, juste et gaie, *Castellane dans sa famille*, anecdote d'un intérêt surtout documentaire, à cause des portraits de famille qu'elle réunit.

Le tableau de M. J. P. Laurens nous reporte aux jours sombres des luttes féodales. Deux *otages*, dont l'aîné a peut-être dix ans, victimes innocentes de quelque haine de famille, sont enfermés dans une tour. L'aîné est assis, le plus jeune s'est couché contre lui et dort d'un profond sommeil d'innocent.

C'est simple de composition ; simple aussi est l'exécution, dans des tons rompus, rouges, gris et brun. L'impression dramatique est rendue peut-être encore plus intense par cette simplicité et par l'absence des accessoires classiques, les chaînes énormes, la paille humide et le barbare geôlier.

(*à suivre*) J. des Alguis.

(1) Voir la *France Libre* des 4, 11, 18 et 25 mars.

DÉPARTEMENTS

AIN

Domsure. — *Incendie.* — Mercredi, 30 mars, à 10 heures du soir, un incendie s'est déclaré chez M. Constantin Giroux, boulanger.

En quelques minutes, plus de la moitié de la maison a été détruite par les flammes.

Malgré l'heure avancée, hommes, femmes et enfants sont arrivés nombreux et ont rivalisé d'ardeur. Après une heure d'efforts, on a pu arrêter l'incendie ; un tiers du bâtiment a été préservé.

Tant pour la propriété que pour le fermier, les pertes s'évaluent à 2.000 francs et sont couvertes par une assurance.

RHONE

Tarare. — *Cercle d'études sociales.* — Le groupe d'études sociales a tenu une réunion mercredi à 8 h. 1/2 du soir, à laquelle assistaient une vingtaine d'hommes et de jeunes gens.

Sur le sujet : « Le rôle de l'Eglise au moyen-âge », un membre du groupe a donné une conférence, après laquelle M. l'abbé Gidon a fait un exposé complet des libertés, communales et autres, conquises par l'Eglise pour le peuple, et qui prouvent combien sont mal fondées les affirmations de ceux qui disent qu'elle a, au contraire, toujours combattu la liberté.

A l'appui de ces vérités, M. Girard fils, a lu un passage de l'Histoire de France, de Taine, écrivain incrédule, par conséquent non suspect de cléricalisme — où il rend hommage à l'Eglise pour son action constante et salutaire, dans tous les temps, en faveur du progrès et de la justice.

Cette séance intéressante a été levée à 9 h. 1/2, après diverses observations.

Mornant. — *Echec des socialistes.* — Dimanche dernier, le candidat socialiste, M. A. Simond, a donné ici une conférence, au café Lièvre. Il a exposé plus ou moins son programme. Ayant provoqué M. Talon notaire à Mornant, celui-ci lui a posé une série de questions embarrassantes sur la liberté de conscience, sur la propriété, sur le collectivisme. Simond a équivoqué et n'a pu répondre aux questions de son contradicteur.

Après une heure et demie de discussion, funeste aux idées du socialiste, celui-ci clot la discussion et demande à deux reprises à l'assemblée d'acclamer les candidats Simond et Genet.

A deux reprises M. Talon se lève et dit : « Je suis avec vous pour acclamer la République, mais en l'acclamant vous acclamerez la candidature de M. Prénat. »

Simond réplique : « Eh ! bien, votez pour la République ou pour la réaction ! »

Et M. Talon de dire, aux applaudissements de la salle : « Il n'y a pas de réaction en jeu, que l'on vote pour la République ou pour le socialisme. »

Et l'orateur socialiste de faire lever la séance et de décamper piteusement, sans réclamer le vote.

C'est un échec ajouté à ceux déjà nombreux qu'a essuyés M. Simond.

Neuville-sur-Saône. — *Distribution d'effets.* — Les effets de l'ex-bataillon scolaire ont été distribués aux enfants de l'école municipale.

C'est écœurant ; les uns ont une blouse trop grande, les autres un pantalon trop court, beaucoup ont des casquettes ; les petits les ont bleues, très plates, tandis que les grands ont reçu de véritables shakos.

Nous ne pouvons féliciter les auteurs de cet acte de générosité.

Les habitants en sont outrés.

LOIRE

SAINT-ETIENNE. — *Bureau de bienfaisance.* — Un anonyme a fait verser, le 24 mars, au bureau de bienfaisance, une somme de 100 francs au profit des pauvres de la ville.

— *Salut solennel.* — Vendredi, 1er avril, aura lieu dans l'église Saint-Louis le Salut solennel que donne chaque année l'œuvre paroissiale des Veilleuses. Des artistes de valeur apporteront à cette œuvre de charité leur gracieux concours.

— *Le désespéré de l'Etivallière.* — Jacquemond, le désespéré qui voulait se noyer hier dans le Furens, avait pris sa funeste détermination à la suite de chagrins de famille.

— *A l'hôpital.* — La nommée Alice Dumoulin, femme Brossier, 30 ans, ménagère, 5, rue Carron, et le nommé Jacques Devèze, 55 ans, étameur, rue du Treuil, 88, se trouvant malades et sans ressources ont été transportés à l'hôpital.

— *Arrestation.* — La nommée Marie Achard, 21 ans, a été mise en état d'arrestation par les agents de la Sûreté, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné contre elle par le juge d'instruction de Lyon, sous l'inculpation de coups et blessures volontaires.

— *Les vagabonds.* — Trois individus ont été arrêtés la nuit dernière par la brigade volante à la tuilerie Roze.

Une seule de ces arrestations a été maintenue ; celle du nommé Pierre Didier, âgé de 18 ans, mineur sans domicile fixe, arrêté déjà le mars dernier pour vagabondage.

— *Disparition.* — Le nommé Clémentius Colombet, âgé de 20 ans, demeurant chez ses parents rue de la Visitation, 48, a quitté le domicile paternel depuis dimanche dernier. On ignore ce qu'il est devenu.

Ce jeune garçon ne jouit pas, paraît-il, de toutes ses facultés mentales.

Voici le signalement du fugitif :

Taille assez élevée, cheveux et sourcils noirs, yeux noirs, gros cou, moustache naissante. Il était vêtu d'un pantalon et d'un gilet en coutil, d'une veste en velours noir, coiffé d'une casquette en fourrure, le tout en assez mauvais état.

— *Pour les combattants.* — C'est ce soir que sera donnée à l'Eden, la soirée de gala au bénéfice des anciens combattants de 1870.

Le programme comporte plusieurs tableaux vivants parmi lesquels *La dernière cartouche.*

— *Accident.* — On a transporté ce soir à l'hôpital une petite fille de deux ans du nom d'Henriette Pembasson.

L'enfant a roulé au bas des escaliers conduisant au domicile de ses parents.

Dans sa chute, elle s'est grièvement blessé à la tête.

— *Un triste sire.* — Le sieur André Malfant, veloutier, rue des Fossés, 4, client assidu de la correctionnelle a fait hier soir un coup de maître. Se trouvant au restaurant Coste, place Boivin, 5, il s'est livré à des voies de fait sur le sieur Coudeyras, domestique dans cet établissement.

Malfant a été conduit au parquet.

Le drame de Côte-Chaude. — Il résulte de l'enquête ouverte par le juge d'instruction que Juge a été blessé par Faure au moment où celui-ci, tira son couteau contre l'Italien, il voulut s'interposer et empêcher la bagarre.

L'état de Davitta est toujours excessivement grave.

— *Outrages à la pudeur.* — Le nommé Pierre François, âgé de 20 ans, rue Neyron, 31, a été arrêté, pour outrages publics à la pudeur.

Le Chambon. — *Accident.* — Hier, vers sept heures, le sieur Pierre Fourneyron, âgé de 53 ans, passait dans la rue Gambetta, en poussant devant lui un petit char, lorsqu'il fut renversé par la voiture conduite par le sieur Joseph Perrier, âgé de 24 ans, domestique au service du sieur Bessy. Fourneyron a reçu de nombreuses contusions.

Saint Chamond. — *Mendiants.* — Depuis quelques jours notre ville était envahie par une bande d'estropiés de toutes sortes sollicitant l'aumône et la pitié à tous les coins de rue.

La police sachant qu'un Barnum se livrait à ce genre d'exploitation, les a fait ramasser en voiture et conduire au violon jusqu'au soir. Ils seront donc rentrés bredouille, n'ayant pas fait de recette de la journée.

Voilà le Barnum volé.

— *Concert.* — Dimanche, 3 avril 1898, à 3 heures, concert au Jardin Public, donné par la Société Philharmonique de St-Chamond, sous la direction de M. Carteron.

Programme : 1° Avenir, allegro, G. Wettge ; 2° Poète et Paysan, ouverture, Suppé ; 3° Souvenir de Baden-Baden, valse, N. Bousquet ; 5° Le Petit-Duc, fantaisie, Lecocq ; 5° La Dame de Cœur, polka, Farhbach.

— *Marché de Saint-Chamond.* — Vaches : entrées 120, vendues 25, de 250 à 400 fr. tête ; veaux : amenés 30, vendus 30, de 80 à 85 fr. tête ; moutons : amenés 20, vendus 20, de 85 à 90 fr. les 100 kilos ; porcs : amenés 15, vendus 10, de 92 à 94 fr. les 100 kilos.

Beurre, 1.40 la livre ; œufs, 0.80 la douzaine.

Dernière Heure

Les troubles de Tunis

Tunis, 7 h. 30 soir. — Le nommé Journan, qui avait été blessé d'un coup de poignard, lors des troubles, étant guéri, a comparu cet après-midi devant le tribunal.

Il a été condamné à un an de prison.

Le nommé Sitriek, qui avait tiré un coup de revolver, a été condamné à 5 ans de travaux forcés.

Son frère a été condamné à un an de prison.

Plusieurs autres condamnations à des peines diverses ont été infligées à d'autres perturbateurs.

Les Manœuvres du Syndicat de Trahison

Paris. — Il nous revient qu'une nouvelle brochure dreyfusarde, sur le contenu et la confection de laquelle on nous a fournis les renseignements les plus circonstanciés, serait actuellement sous presse à Bruxelles et paraîtrait dans trois ou quatre jours.

Nous voulons croire jusqu'au dernier moment qu'il ne se trouvera personne d'assez imprudent pour chercher à ressusciter une agitation qui ne servirait, en tous cas, pas à ceux qui prétendent en tirer un bénéfice pour leur cause.

Mais, s'il en était autrement, nous avons lieu de penser que toutes les précautions seraient prises pour empêcher cette nouvelle tentative internationale et que le factum annoncé serait arrêté à la frontière.

La France a besoin de tranquillité et les lois actuelles suffisent à la lui assurer.

EN EXTRÊME-ORIENT

Londres. — On mande de Chang-Haï que le Japon nie avoir donné son consentement aux conditions faites à la Russie par la Chine.

On parle à Chang-Haï d'une alliance anglo-japonaise.

Li-Hung-Tchang à Port-Arthur

Pékin. — Li-Hung-Tchang a reçu pleins pouvoirs pour aller à Port-Arthur négocier la délimitation des territoires cédés à bail.

UN NOUVEAU TROPPMANN

La préméditation établie

Nassandres. — L'enquête sur le crime de Caillard paraît de plus en plus devoir établir la préméditation car, arrivé un peu avant la fin du jour au hameau du Val, il avait fait rencontre d'un jeune ouvrier de la filature, âgé de 15 à 16 ans qu'il connaissait pour avoir été son voisin quelques mois, lorsqu'il habitait ce hameau avec sa maîtresse.

Caillard, après avoir lié conversation avec ce jeune homme sous un prétexte futile, lui avait demandé divers renseignements, notamment si la filature Guillemin avait toujours la même activité et s'il y avait autant d'ouvriers que jadis occupés à la sucrerie Bouchon, puis il était arrivé ainsi à connaître le renseignement le plus important pour lui, à savoir qui habitait la maison des malheureuses victimes.

— C'est toujours Mme Bigard, avait-il demandé, qui demeure dans la maison en face de la sucrerie ?

— Mais non, lui avait répondu son interlocuteur, Mme Bigard est décédée. Elle est morte courant juin. C'est la famille Leblond qui habite cet immeuble.

— Qui ?.. Leblond, avait répondu Caillard ?

Et le jeune homme qui ne se doutait pas des projets du criminel, lui avait fait savoir que Leblond était contremaître à la sucrerie.

Caillard, en voyant le pauvre Leblond sous la clarté de la lampe, lisant tranquillement son journal, connaissait donc sa victime avant que le coup mortel fut parti de son arme.

Détail horrible

Autre détail que l'imagination se refuse à croire ; Caillard qui s'était mis à manger, entouré de quatre cadavres, s'aperçoit qu'il a froid aux pieds, et ce monstre ne trouve rien de mieux pour les réchauffer, que de placer ses pieds, un sur le corps de M. Leblond, l'autre sur celui de Mme Leblond, tombés de chaque côté de la table, que le froid de la mort n'a pas encore atteints et dont la tiédeur lui sert à réchauffer ses membres.

La Manifestation d'Alger

Alger. — Les journaux publiaient ce matin l'appel d'un groupe de femmes invitant toutes les dames d'Alger, de Mustapha, de Saint-Eugène et des environs à se rendre auprès du gouverneur aujourd'hui à 3 heures, pour protester contre l'arrestation de Max Régis et les condamnations à des peines excessives prononcées à l'occasion des derniers troubles.

Dès 3 heures du soir, de nombreuses dames se réunissaient sur la place du Gouvernement aussitôt envahie par la foule.

La place du Palais-du-Gouverneur et toutes les rues y aboutissant étaient gardées militairement.

Quelques bousculades sans importance se sont produites place Bresson. Une dame a été légèrement contusionnée.

On croit que le gouverneur qui est à ce moment à la séance du conseil supérieur, recevra la délégation des dames protestataires après cette séance.

***

Voici de nouveaux détails sur la grande manifestation des femmes d'Alger, qui a procuré au policier-gouverneur, dont le rappel s'impose de plus en plus, le plaisir de faire charger des femmes par la force armée.

Crânerie des Algériennes

Alger. — Cette après-midi devait avoir lieu la manifestation organisée par les femmes anti-juives pour protester contre l'arrestation de M. Max Régis et demander à M. Lépine la mise en liberté des manifestants incarcérés.

Un appel avait été fait par la voie des journaux aux sœurs anti-juives des trois communes d'Alger, de Mustapha et de St-Eugène.

Dès deux heures, une grande animation régnait dans les rues Bab-Azoum, de Constantine et place Bresson, où devait avoir lieu la manifestation.

A 2 heures 45, l'inspiratrice de la manifestation, s'adressant aux femmes réunies, au nombre de 500 environ, et qu'entourent 3.000 curieux, harangue la foule. Elle l'engage au calme pour aller présenter les doléances de la population à M. Lépine.

Elle veut donner lecture d'une lettre qui sera remise au gouverneur général. Le bruit l'empêche de la faire entendre.

La manifestation s'est dirigée alors sur la place du Gouvernement, où une nouvelle tentative de lecture de la lettre ne réussit pas mieux que la première.

Toutes les troupes sur pied contre des femmes

La manifestation revient place de la République, qui est gardée militairement.

Un groupe de femmes entourant l'amie de M. Régis prend position sur la terrasse d'un café. De nouveau l'avocate de Max Régis essaie de se faire entendre, mais elle ne peut y parvenir. Des cris « A bas les juifs ! » très nourris ne cessent d'être poussés par la foule très nombreuse.

Après diverses tentatives faites par les zouaves, la gendarmerie et la police pour faire évacuer cet établissement, le capitaine de gendarmerie donne à ses hommes l'ordre de charger. Ceux-ci mettent sabre au clair.

Un tumulte indescriptible se produit. Les chevaux s'embarrassent dans les tables et les chaises et se mettent à ruer. Des accidents se produisent ; deux femmes sont blessées par les chevaux. Les manifestants se défendent à coups de chaises, de tables, etc. De nombreuses arrestations sont opérées. Les manifestants, refoulés par les compagnies de tirailleurs, se dirigent sur la place du Gouvernement aux cris de : « A bas les juifs ! » et en chantant sur l'air des refrains populaires : « Va-t'en vite à la prison, Régis nous y appelle (*sic*).

Encore des brutalités

Arrivée place du Gouvernement, la manifestation est vigoureusement refoulée par les troupes sans grand incident.

Rue de la Lyre, les curieux très nombreux sont massés aux environs de la place Malakoff.

Les gendarmes appuyés par les zouaves tentent de les refouler, mais devant la force d'inertie de la foule, les sommations légales sont faites et quelques arrestations pour refus de circuler sont opérées.

Jusqu'à 4 h. 30 la circulation des piétons est interrompue dans les artères et les places de la ville qui sont gardées par des cordons de troupe.

Il est avéré que la brutalité des tirailleurs a contribué à surexciter la foule.

L'entêtement du policier

Alger. — Le gouverneur général — pardon ! le policier-assommeur Lépine — a reçu à l'issue du conseil supérieur une délégation composée de trois dames qui lui ont donné lecture de trois adresses demandant la mise en liberté de Régis et celle des manifestants arrêtés au cours des récents troubles.

Le doux égorgeur a répondu que les manifestants arrêtés l'avaient été en vertu de la loi et qu'il ne pouvait absolument rien. Il a ajouté qu'il devait maintenir certaines mesures de précaution pour prévenir le retour des événements du 23 janvier dernier.

Précautions contre Drumont

En prévision de l'arrivée de M. Drumont, de nombreuses troupes seront concentrées dimanche à Alger.

En outre de celles qui viendront de Blidah, arrivera demain vendredi, ou samedi, un escadron de chasseurs venant d'Orléansville.

Le rappel du policier Lépine ferait plus pour ramener la paix dans les rues d'Alger que tous les déploiements de troupes. C'est à croire que le gouvernement rêvant les lauriers de Fourmies veut aussi ses massacres.

Nouvel exploit de l'immense Lépine

Alger, 8 h. 30 soir. — Mme Gabaud, amie de M. Max Régis a été arrêtée.

A la sortie du Palais du gouverneur, les déléguées se montraient assez mécontentes de l'accueil qui leur avait été fait.

Cet après-midi les magasins juifs ont été fermés.

DRUMONT EN ALGÉRIE

Paris. — Edouard Drumont est parti ce soir, à 7 h. 25, en compagnie de Jean Drault et de Jules Guérin, pour se rendre à Alger, où le réclame la population tout entière, écœurée par les violences et les actes d'arbitraire dont les antisémites d'Algérie et particulièrement Max Régis, sont constamment les victimes.

Toute l'administration et toute la composition de la *Libre Parole* s'étaient rendues à la gare pour saluer le chef de l'antisémitisme français. Une délégation des comités antisémites était également présente. Des bouquets de fleurs sont offerts à Drumont par des dames. La foule l'acclame aux cris de : « Vive Drumont ! Vive Régis ! Vive l'armée ! Vive la France ! »

Paris. — Mr Ménard, M. Devos, administrateurs de la *Libre Parole* ; M. Georges Thiébaud sont présents à la gare.

Drumont serre les mains qui se tendent vers lui.

Le train se met en marche au milieu des acclamations : « Vive Drumont ! Mort aux juifs ! »

Tout fait présumer au Maître une réception triomphale en Algérie.

Le conflit hispano-américain

Sur quoi a porté l'entrevue menaçante d'hier

Madrid. — Dans la conférence qui a eu lieu entre le général Woodford, ambassadeur des Etats-Unis à Madrid, M. Sagasta, premier ministre, MM. Gullon, ministre des affaires étrangères et Moret, ministre des colonies, le général Woodford a fait connaître que son gouvernement était animé des dispositions les plus conciliantes en vue d'éviter une rupture avec l'Espagne et qu'il désirait avant tout le maintien de la paix.

M. Sagasta fait observer à l'ambassadeur des Etats-Unis, que les préparatifs militaires, ainsi que l'attitude des Chambres américaines n'étaient pas en rapport avec ses déclarations.

Le général Woodford a répliqué que si les Etats-Unis se mettaient sur la défensive, c'était uniquement pour être prêts à toutes les éventualités, ne connaissant pas les intentions de l'Espagne.

Il a ajouté qu'il avait le pouvoir de faire des propositions, mais qu'il s'en tiendrait aux instructions reçues de son gouvernement.

Sur la question du *Maine*, l'ambassadeur américain a exposé des prétentions que M. Sagasta **a considérées comme inadmissibles**, mais il a été décidé qu'on étudierait s'il ne serait pas bon de soumettre l'affaire à un arbitrage.

Situation grave

Madrid. — Un personnage très influent, dans une conversation avec notre correspondant de Madrid, a déclaré que la situation reste toujours très tendue.

On ne peut prévoir l'issue de la situation actuelle, mais le moindre détail pourrait changer l'état des choses.

Satisfaction relative

Madrid. — Le ministre des travaux publics a déclaré que les nouvelles reçues de Cuba dans les dernières vingt-quatre heures ont amélioré la situation de l'Espagne. Mais le ministre a ajouté que ces impressions satisfaisantes n'étaient pas relatives aux Etats-Unis.

Les précautions de l'Espagne

Toulon. — Le gouvernement espagnol, en prévision des événements de Cuba, a télégraphié de renvoyer le plus tôt possible à Carthagène le cuirassé *Pelayo*, qui est ici en réparation.

Le *Pelayo*, dès demain, sortira du bassin et préparera son prochain appareillage.

Le patriotisme espagnol

Madrid. — L'achat des places pour la représentation au Théâtre-Royal, et dont le produit est destiné à l'augmentation de la marine de guerre, continue.

L'enthousiasme est grand. La reine-régente a payé une loge 50.000 francs, les ministres, 5.000 francs.

Plusieurs capitalistes ont annoncé qu'ils prendraient des fauteuils.

La Banque d'Espagne paiera un fauteuil 500.000 francs.

Le banquier Larios paiera un fauteuil 150.000 francs.

La comtesse Cornos en paiera un autre 100.000 francs.

D'autres sociétés et des particuliers se sont fait inscrire. Le produit sera énorme.

La presse espagnole

Madrid. — Le *Libéral* publie un article demandant une solution immédiate. Il supplie le gouvernement de s'identifier avec les sentiments unanimes de la nation, dans les intérêts et les droits primordiaux d'un peuple.

L'*Impartial* publie un article intitulé : « En face du Tanger ». Il recommande au pays le calme et l'énergie pour soutenir le gouvernement qui a le devoir de se montrer à la hauteur de la situation pour ne rien céder des droits de l'Espagne.

Les autres journaux sont unanimes à considérer comme inacceptable l'armistice.

Les Jingoïstes américains

Washington. — En l'absence du Sénat, quatre sénateurs ont déposé chacun sous une forme différente, un projet tendant à la reconnaissance de Cuba par les Etats-Unis et à l'intervention armée contre l'Espagne.

Les projets ont été renvoyés à la commission des affaires étrangères.

Le parti Jingoïste est très dépité du ton calme dans lequel est conçu le dernier message du président Mac-Kinley.

A Dourango (Colorado) Mac-Kinley a été brûlé en effigie.

Washington. — Une réunion a été tenue hier par le groupe des 115 républicains des deux Chambres.

Au cours de cette réunion, il a été procédé à la nomination d'un comité qui sera chargé de faire part au président Mac-Kinley des sentiments des républicains en faveur d'une action immédiate.

Key-West. — Une cinquantaine d'Américains arrivés hier de la Havane disent que les Américains ne sont plus en sûreté maintenant dans cette ville.

Les achats des Etats-Unis

Pome. — Les Etats-Unis négocient avec le gouvernement italien pour l'achat de quatre cuirassés d'escadre du type du *Dandolo*.

Ricciotti Garibaldi, de nouveau sollicité de prendre le commandement de la légion italienne à Cuba, a ajourné sa réponse à quelques jours.

L'Italie dans la galère

Rome. — La *Correspondance Politique* prétend que, cédant aux sollicitations du ministre des affaires étrangères, le ministre de la marine a pris les dispositions nécessaires pour l'envoi d'une division navale dans les eaux américaines du Nord.

Suivant toute vraisemblance, cette nouvelle est prématurée et l'envoi d'une division navale ne saurait être envisagé que si un conflit éclatait entre l'Espagne et les Etats-Unis.

LES JOURNAUX DE CE MATIN

Extraits téléphonés des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon

LE GAULOIS

La cassation de l'arrêt qui condamna Zola, ou pour être plus exact, l'annulation de la procédure apparaîtrait comme une protestation de la cour suprême contre l'attitude qu'a cru devoir adopter le gouvernement au cours de la discussion du Panama.

Il est certain que M. Milliard a fâcheusement lâché la magistrature dont il est le chef politique.

Il est également certain que M. Méline a livré sans essayer de le défendre M. Loubet aux rancunes du parti socialiste.

Cette inexplicable défaillance du gouvernement pourrait lui coûter cher, si les conseillers à la Cour de cassation n'étaient point placés, par leur âge et la haute situation qu'ils occupent, au-dessus des petites passions humaines, si d'autre part les sénateurs ne subordonnaient pas leurs ressentiments passionnels aux obligations que leur impose leur mandat.

LE RAPPEL

De V. Meunier. — Comme à ces vieux parlementaires d'autrefois qui, drapés dans leur simple Majesté de magistrats ne craignaient pas de faire entendre à la toute puissance elle-même des rois absolus de graves et hautes paroles de remontrances, il appartient aujourd'hui aux juges de la Chambre criminelle de la cour de cassation de rétablir la vérité des choses en cassant un arrêt rendu conformément à un verdict extorqué.

L'INTRANSIGEANT

Au mépris de toutes les lois régissant la presse et la parole, notre confrère Régis a été arrêté et brutalement incarcéré pour deux phrases qu'on l'accuse d'avoir, dans une réunion publique, prononcées à Paris.

Ces phrases, il les nie, et personne ne les a entendues, si ce n'est un policier payé pour les entendre.

Comment Quesnay, le flétri d'hier, dont la forfaiture ne peut faire de doute, la représentation nationale l'ayant à l'unanimité reconnue et stigmatisée, n'a-t-il pas, dès le soir même du vote établissant son crime, été appréhendé à son domicile, jeté dans une voiture cellulaire et écroué au dépôt ?

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

Communications Diverses

Prévoyants de l'Avenir (237e section). — Nous rappelons que la recette aura lieu dimanche 3 avril, de 10 heures à midi, à la Mairie du 3e arrondissement. — Le siége est : Café de la Mairie, place du Pont.

BIBLIOGRAPHIE

Le **Courrier de la Presse.** — Au moment de la période électorale, les candidats ont intérêt à connaître l'opinion de toute la presse, sur eux et leurs programmes.

Le *Courrier de la Presse*, 21, boulevard Montmartre, Paris, est à même d'atteindre ce but, grâce à la rapidité et à la perfection de son service.

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 1er AVRIL

Premier arrondissement. — Ep. Souzy, née Montignon, s. p., 46 ans, quai St-Vincent, 26, f. 9 h. ; Hoépel, employé, employé, 62 ans, rue Vieille-Monnaie, 14, f. 1 h.

Deuxième arrondissement. — Ahmed-Mirza, étudiant, 24 ans, hôpital militaire, f. 10 h. ; Catherine Baunner, domestique, 37 ans, cours du Midi, 27, f. 2 h. ; Vve Burger, née Lévy, 93 ans, portes du cimetière (La Mouche), f. 2 h. 1/2 ; Ep. Dufour, née Sorlat, concierge, 56 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. ; Joséphine Guillin, tailleuse, 35 ans, f. 4 h.

Troisième arrondissement. — Veuve Dalery, née Clerc, s. p., 79 ans, rue Corne-de-Cerf, 29, 9 h. ; Robert Caroline, corsetière, 24 ans, 177, rue Paul-Bert, 1 h. ; Paire Henriette, 14 m., rue Vendôme, 160, 3 h. ; Poia Rose, 2 ans, rue Paul-Bert, 72, 6 h. ; Rousset Louis, 19 jours, rue Rabelais, 72, 7 h. ; Martin Rosalie, journalière, 24 ans, rue Parmentier, 7, 8 h. ; Antoine Beiron, 35 ans, rue Chevreul, 62, 11 h. ; Vve Noret, née Patiot, sans profession, 74 ans, route de Grenoble, 138, 3 h. ; Ep. Armand, ménagère, 44 ans, rue Paul-Bert, 257, 5 h.

Quatrième arrondissement. — Néant.

Cinquième arrondissement. — Antoine Bonjour, s. p., 74 ans, chemin de Francheville, 34, f. 9 h. ; Ernest Dubois, bijouter, 58 ans, rue Saint-Georges, 24, f. 5 h.

Sixième arrondissement. — François Faurus, 8 mois, rue Germain, 27, f 7 h. ; Epouse Capdevon, née Etienne, s. p., 36 ans, rue Malesherbes, 33, f. 9 h. ; Jean Bailly, pâtissier, 28 ans, rue de Vauban, 66, f. 10 h. ; Auguste Fauveau, 14 ans, rue Duquesne, 63, f. 11 h. ; Jean Poccaton, 40 jours, rue Cuvier, 60, f. 1 h.

Spectacles & Concerts

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui, vendredi 1er avril. *P'tites Michu.* Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS, place Bellecour : Ouverte tous les jours jusqu'à 5 heures et le soir de 8 à 10 h. ; éclairage électrique. Entrée, 50 cent. Le vendredi, 2 fr.

CIRQUE RANCY. Avenue de Saxe. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, et jeudis et dimanches à 3 h., représentations variées.

Les représentations équestres seront terminées par « César Cascabel », pantomime à grand spectacle, en 21 tableaux, tirée des « Voyages extraordinaires » de Jules Verne par M. Alphonse Rancy.

CIRQUE RODOLPHE-GUILLAUME, cours du Midi Perrache. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, jeudis et dimanches à 3 h., représentations variées avec toutes les attractions nouvelles

Au programme : Les cinq frères Relampagos, les rois du tapis ; les ours acrobates du dompteur Max-Hill ; la gracieuse équilibriste sur le fil de fer Miss Ferrando ; les Garrigios au bambou japonais ; superbes chevaux dressés présentés en liberté par M. Rodolphe Guillaume, directeur ; Mlle Lée, écuyère de haute école. Tous les clowns et Augustes, etc.

Avis. — La salle est chauffée et complètement à l'abri des intempéries.

MUSIQUE MILITAIRE. — Tous les jours, de 3 à 4 h., au kiosque de la place Bellecour, concert.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE. — Tous les jours, ascension ; panorama magnifique. Prix : 1 franc.

GUÉRISON ET RECONNAISSANCE

Nous recevons tous les jours, de tous les coins de la France, un grand nombre de lettres nous informant des heureux résultats obtenus par l'usage de la préparation si avantageusement connue sous le nom d'Emulsion Scott.

Ces lettres, toutes fort intéressantes, prouvent la remarquable efficacité de ce remède souverain, depuis les maladies de l'enfance jusqu'aux plus redoutables symptômes de phtisie, scrofule et anémie chez les adultes. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs, quelques unes de ces lettres, pour qu'ils puissent apprécier les mérites de l'Emulsion Scott et profiter de l'expérience acquise par ceux qui ont employé cette bienfaisante préparation.

La suivante mérite toute votre attention :

« Grenoble, 18 juillet 1897.

« Messieurs, je suis heureux de vous faire connaître que depuis le commencement du printemps, je suis, grâce à votre excellente Emulsion Scott complètement débarrassé de la bronchite chronique dont j'étais atteint. Plus de toux sèche dans la journée, ni d'accès violents après les repas, ni de sueurs nocturnes, ni de crachats strié de sang, enfin, plus rien, et je vous adresse mes plus vifs remerciements.

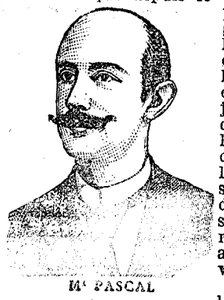

Mr PASCAL

Outre ces merveilleuses propriétés curatives et reconstituantes, votre Emulsion Scott possède une qualité qu'il est bon de mentionner, celle de relever, dès le début du traitement, le moral du malade.

« J'ai recommandé l'emploi de votre préparation à beaucoup de personnes, non pas malades de la poitrine, mais affaiblies par une cause quelconque, toutes en ont été enchantées.

« Agréez, messieurs, l'assurance de ma sincère reconnaissance. (Signé) : R. Pascal, commis de la direction des postes et télégraphes. »

L'Emulsion Scott, par l'action merveilleuse des éléments de l'huile de foie de morue qu'elle contient, renforcée par ceux de la glycérine et des hypophosphites de chaux et de soude, agréable au palais, facile de digestion et d'assimilation en toutes saisons, est sans contredit, de tous les remèdes reconstituants celui qui convient le mieux aux enfants chétifs et malingres, aux personnes souffrant d'affections chroniques des organes respiratoires, aux convalescents de maladies graves, ainsi qu'aux femmes enceintes, et à celles qui allaitent.

Echantillon d'essai sera envoyé franco contre 50 centimes de timbres adressés à Delouche et Cie, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).

MARCHÉS

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Lyon-Vaise, 31 mars 1898.

Moutons amenés. 2882 | Vendus..... tous
Prix (octroi non compris) les 100 k. : 160 à 195 f.
Veaux amenés..... 61 | Vendus..... tous
Prix (octroi non compris) les 100 k. : » à 110 f.
Porcs amenés.... 322 | Vendus..... tous
Prix (octroi non compris) les 100 k. : 112 à 120 fr.

Pour les porcs, le marché ne reprendra que vers la Toussaint les jeudis d'hiver.

MARCHÉ AUX POMMES DE TERRE

Lyon-St-Jean, 31 mars 1898.

Auvergnes jaunes 1er choix.....	13. » à 14. »
— — ordinaires....	10. » à 12. »
Early nouvelles.....	14. » à ». »
Rouges.....	8. » à 9.50
Institut de Beauvais.....	11. » à ». »
Cavaillon jaunes.....	». » à ». »
Richter Imperator.....	8. » à 8.50
Jaunes de pays, nouvelles.....	9. » à 10. »
Violettes.....	11. à ». »

Les 100 kil., livrables sur le marché.

Pour la semence, on cote à Lyon :
L'institut de Beauvais, 12.».».
Rouge de la Loire, 12.».».
Early de l'Oise, 15.».».

MARCHÉ DE LA MARTINIÈRE

Lyon, le 31 mars 1898.

Beurre, le kilo.....	2.45 à 2.70
Œufs, le cent.....	5.50 à 6.50
Fromages de la région, le kilo...	2. » à 2.65

A LOUER

46, Rue de la Charité, 46

Vaste Local

Parfaitement Aménagé

BELLES SALLES SPACIEUSES

Conviendrait très bien pour Cercles Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc

S'adresser aux bureaux du journal.

LIQUEUR AGRÉABLE
Tonique et Digestive

ÉLIXIR GAULOIS

Exiger sur chaque Cruche la Capsule portant le Cachet de la MAISON FILLON A LYON
Hors Concours Paris 1879, Lyon 1894

Se trouve dans les bons Établissements

Brasserie de la Perle

73, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 73

GRÉGOIRE, *Propriétaire*

Déjeuner, **2** fr. **50**. Dîner, **3** fr.
Salle à manger et Salons au 1er (entrée par l'allée).

SERVICE A LA CARTE ET A TOUTE HEURE

Souper après le Spectacle

Succursale : **CAFÉ DE L'ELDORADO**
Cours Gambetta, 35

Mon MOLIN FRÈRES
35, rue Hôtel-de-Ville — Place des Jacobins
Maison Spéciale de LINGERIE Pièces Nouveautés
POUR DAMES ET POUR MESSIEURS

4, Avenue des Ponts, 4

Au Chinois

FABRIQUE de Parapluies OMBRELLES etc

CHOIX immense de CANNES ET EN-CAS

Articles pour Cadeaux

TOUS LES ARTICLES SONT FABRIQUÉS PAR LA MAISON

4, Avenue des Ponts, 4

Le Gérant : G. TOURNIER.

Imprimerie de la *France Libre*
35 et 35 *bis*, rue de Condé, Lyon
J.-B. BALLET, Directeur.

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE »
du 1er avril 1898

— 6 —

Gorgeansac

par Paul HAREL

C'était la part de M. Gorgeansac, la part du lion. Joseph de Cuigny, Paul Thiberville et Wilfrid Ferté, tireurs et poètes admirables, entouraient le châtelain. Guitard maintenait les chiens; des domestiques portaient des fusils de rechange et les carniers.

La fusillade commença par coups individuels, puis les détonations se succédèrent.

Il y eut au loin des confusions d'oiseaux, des fumées, des culbutes de lièvres, quelques abois suivis de cris sur les chiens en faute; puis le tir redoubla en décharges successives. par salves, comme à la guerre. Un chien sans maître, un setter rouge, passa, avec un râle de genêt dans la bouche.

— Est-ce beau! murmurait Gorgeansac.

Malgré son envie de brûler les premières cartouches, il restait là, les oreilles tendues, frémissantes, la face épanouie, dans l'orgueil de l'hécatombe. Il lui semblait que le département, le monde entendait cette fusillade.

Les conquérants sont tous les mêmes.

Le massacre dura cinq heures pendant lesquelles le propriétaire du Saubillon surchauffa trois Hammerless. A la fin, il se coucha sous un chêne, au bas d'un coteau, près d'une fontaine. Montormel et Flahor causaient avec lui du nombre de pièces qu'il y aurait au tableau, le soir, quand une grêle de plombs tomba sur eux. On avait tiré du coteau, juste en face de l'arbre,

Jean Flahor reçut un grain au menton. Montormel deux dans chaque oreille. Gorgeansac une demi-douzaine sur les lèvres, qui enflèrent ridiculement.

Montormel hurla: « Quel est l'imbécile? Quel est l'idiot? »

Une voix cria:

— C'est moi, Tassebotte. N'ayez pas peur, c'est moi. Bien visé! C'est un lièvre, le premier de la journée; il a déboulé là, entre mes jambes.

— C'est le gros bœuf de ce matin, fit Montormel.

M. Tassebotte dégringolait le coteau, il soufflait comme un bœuf.

— Tiens, vous saignez tous les trois. Fichtre! comme vous saignez. Serait-ce mon plomb? Ah! messieurs, mes amis, mes enfants. Cré nom d'une houpette! tout de même, Albéric, mon vieux camarade, ça m'embête.

Gorgeansac était vert, la colère l'étouffait; à travers ses lèvres gonflées, il siffla aux oreilles de Jean: Emmenez-le ou je lui fais sauter la cervelle... »

Jean saisit le bras de M. Tassebotte, qu'il entraîna de force.

— Sapristi, vous en avez une poigne, vous, jeune homme! Vous voulez éviter les discussions, je vous approuve, pas de discussions. Soyons prudents.

Il s'arrêta, les bras ballants, puis, tout à coup:

— C'est effrayant, je pouvais vous tuer! Si je vous avais tués?

Il ne bougeait plus, toute l'horreur de la situation lui entrait dans le cerveau. Il se mit à trembler, regarda Jean et mâchonna:

— Vous avez du sang au menton, je donnerais cent mille francs pour être en wagon. j'ai les bras et les jambes coupés: portez mon lièvre.

Jean remit le lièvre à un garde qui passait; il fit boire à M. Tassebotte du café mélangé d'eau-de-vie.

— J'avais soif, merci! Vous riez? Ça me fait plaisir; vous avez l'air d'un bon garçon, vous. Ce n'est pas comme l'autre qui m'a traité de « gros bœuf », oh! tout bas, mais j'ai l'oreille fine. C'est un comte, ce monsieur? un preux? un spadassin? un ferrailleur? Ça cherche un duel. Il se trompe.

... Asseyons-nous: croiriez-vous que je pèse 280 livres? Moi, mon ami, j'ai gagné mes sous dans les bonnets; tel que vous me voyez, j'ai quatre millions. Ça vous amuse ces chasses-là? On dîne en habit, probablement? Ça n'a pas de fin. C'est le château qu'on voit là-haut? Mange-t-on bien dans cette citadelle? Nous ne verrons pas Albéric ce soir, après un coup pareil. Sa nièce le remplacera: un beau brin de fille.

On entendit des coups de fusil.

— Tiens, ça pète encore; ils sont enragés.

Le gros bonnetier se redressa tout à coup; sa physionomie exprima de l'inquiétude.

Montormel arrivait droit sur eux.

— Eh bien, fit Jean en allant au devant du comte, M. Gorgeansac est-il calmé?

— Oui, mais le diable m'est témoin que j'ai du mal.

Le mot *témoin* parvint seul aux oreilles de M. Tassebotte, qui s'imagina que Montormel allait le provoquer.

— Venez-vous?

— Non, môssieu le comte, répondit Tassebotte, je ne vous suivrai pas sur ce terrain, croyez-le bien.

— Mais nous n'avons que le temps...

— De crever un homme, n'est-ce pas? C'est de l'assassinat, tout simplement.

— Nous irons moins vite, proposa le comte, qui n'y était pas du tout.

— Vous êtes bien bon, riposta M. Tassebotte, qui se sentait déjà deux pouces de fer dans le flanc.

On s'expliqua. Montormel s'amusa beaucoup du quiproquo. Il entraîna M. Tassebotte, et, tout en marchant:

— Ah! par exemple, si vous croyez que je vous en veux. Vous ne l'avez pas fait exprès, je suppose?

Et Montormel tapota le ventre du bonnetier, qui voulut absolument pleurer.

Cette bonté, cette franchise, ces tapes sur le ventre lui tiraient des larmes.

— Ainsi, tenez, moi qui vous parle, reprit Montormel en accélérant la marche, j'ai crevé l'œil à l'un de mes meilleurs amis dans une circonstance identique.

— Vous avez crevé l'œil?

— De mon meilleur ami.

— Ah! fit M. Tassebotte, soulagé.

Le gros homme essaya encore un temps d'arrêt. Il était ravi que ce grand seigneur eût crevé l'œil de quelqu'un.

— En avant! commanda Montormel.

Et il ajouta:

— Voulez-vous que je vous dise? Eh bien! vous n'êtes pas du tout responsable. C'est la faute du chien anglais. On vous l'a imposé?

— Oui, monsieur, une de ces rosses qui chassent au galop...

— On pouvait bien vous laisser le vôtre, c'est de la tyrannie; M. Gorgeansac n'a que ce qu'il mérite, après tout...

— Dame, ma foi...

— Monsieur Tassebotte?

— Môssieu le comte?

— Nous allons faire un bon dîner, hein?

— Je ne demande pas mieux.

— Il y a un château-Latour 1865 que je vous signale et une fine champagne 1801 que je vous recommande.

— Est-ce qu'Albéric y sera?

— Mais non, il est déjà couché. Seulement, plus d'Albéric. Appelez-le désormais M. du Saubillon, ou mon cher Saubillon, suivant la lune. Il y aura ici de superbes chasses à courre en octobre. Je vous ferai inviter.

— Avec mes 280 livres?

— On vous donnera un bon carcan.

Et Montormel tapa encore familièrement sur l'abdomen de M. Tassebotte, qui voulut absolument pleurer.

— Le gros bonnetier, en voyant s'éloigner le comte, dit à mi-voix:

— Cré nom d'une houpette! M. Flahor est un gentil garçon, mais ce M. de Montormel!... ce M. de Montormel!... Décidément, il n'y a encore que la noblesse.

Les six grains de plomb de M. Tassebotte firent du tort à la chasse au chien d'arrêt dans l'esprit de Gorgeansac.

Il trouvait maintenant cet exercice un peu commun, plutôt fait pour la roture, dans tous les cas, très inférieur à la chasse à courre, luxueuse, éclatante et royale.

Son goût pour la vénerie devint passion quand il vit ce genre de sport lui attirer la partie réfractaire de la noblesse. Voilà qu'ils arrivaient en foule, à présent.

Gorgeansac goûtait ces capitulations. On l'avait méconnu, on allait le connaître.

Il répondait aux saluts comme un paon qui reçoit des hommages un peu tardifs. A chaque compliment, il mâchonnait: « Ce n'est pas trop tôt. »

Advenait-il que son opinion prévalût sur quelque détail de vénerie, il s'écriait:

« C'est inné ces machines-là! » Et, tout bas: « Nom d'un tonneau! j'ai plus de race qu'eux ».

Il avait surtout une nièce fort jolie et très convoitée. Le jour où elle put monter sa jument *Fleur d'Epine*, Gorgeansac, ravi, dit à ceux qui l'entouraient: « Je lui ficherai quatre millions à cette gamine-là ».

(*A Suivre*).

STATUES DE St ANTne DE PADOUE
NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ
STATUES RELIGIEUSES EN TOUS GENRES, CRÈCHES POUR NOEL, ETC., ETC
Envoi de photographies sur demande
BARBARIN, statuaire, place Saint-Jean, 11, LYON

LYON, 6, rue St-Côme, 6, LYON
GRANDE PHARMACIE
DE
L'ÉLÉPHANT

Maison de Confiance et de Bon Marché
NOUVELLE GRANDE BAISSE DE PRIX
DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Médicaments toujours frais. — Détail au prix du gros. — Prix fixe
Consultations gratuites par le Dr BARBIER, de la Faculté de Paris

Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes
R. LERTE
CONSTRUCTEUR, BREVETÉ S. G. D. G.
A Sainte-Foy-l-Lyon (Rhône)
Escaliers tournants dits: hélicoïde en fer et bois, système breveté S. G. D. G., avec colonne lisse en fer creux et marches en bois dur.
Escaliers en fonte de toutes dimensions.
La grande modicité de prix et la bonne exécution défient toute concurrence.
Plans et Devis gratis sur demande

PIANOS D'OCCASION
Ch. CHAGNY, 60, av. de Noailles
(Près le cours Morand)
ÉRARD, PLEYEL, etc. – Garantie sur tous les Instruments
VENTE, LOCATION, ÉCHANGES & RÉPARATIONS
Maison recommandée à nos Lecteurs

UN HERBORISTE
exerçant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les acretés du sang. M. SIMON, herboriste à *Chaumont* (H.-M.), envoie sa méthode de guérison contre 15 c. en timbres-poste.

Pour Vendre ou Acheter
PROPRIÉTÉS – CHATEAUX
Villas, Vignobles
dans tout le Sud-Est de la France
S'ad: CHABERT Père & Fils
Commissionnaires en Immeubles
à VALENCE (Drôme)

Emplâtre de la Providence
Pour la Guérison des
RHUMATISMES, NÉVRALGIES, OPPRESSIONS, DOULEURS
POINTS DE COTÉ, REFROIDISSEMENTS
ASTHMES, BRONCHITES, LUMBAGOS, ETC., ETC.
Dans toutes les Pharmacies
Et au Dépôt principal: à Lyon, 60, rue Saint-Georges
A. SOULAS
Pharmacien de 1re classe, Lauréat des Hôpitaux de Lyon
Prix: 1 franc (1 fr. 15 par poste)

Cycles
CLÉMENT
SEULE
AGENCE
RÉGIONALE
99, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

HOTEL DES VOYAGEURS
17, place Carnot, 17 *(près la gare de Perrache)*
Maison recommandée à MM. les Ecclésiastiques et à Mmes les Religieuses

EAU D'ARQUEBUSE
De l'Hermitage des Frères Maristes
ou *LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIONNÉE*
LE LITRE: 4 fr. 50
Souveraine contre les *Foulures, Entorses, Coups, Contusions, Coupures, Ecorchures, Brûlures, Fractures, Plaies récentes, Gangrène.*

LIQUEUR DE L'HERMITAGE
HYGIÉNIQUE, STOMACHIQUE & STIMULANTE
LE LITRE: 5 fr. 50
Adresser les demandes au Frère Procureur général des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Imprimerie Universelle
ADJOINTE A LA « FRANCE LIBRE »
LYON – 35, RUE DE CONDÉ, 35bis – LYON

SPÉCIALITÉ
D'AFFICHES
de
TOUTES DIMENSIONS

Livre dans les vingt-quatre heures
Les Cartes de Visite, Cartes d'Adresse, Avis de Messe
LETTRES DE MARIAGE
Circulaires et Prospectus de tous genres

Tirages de Luxe
EN NOIR
ou
EN COULEURS

Elle livre les LETTRES DE DÉCÈS deux heures après la Commande
Installation spéciale pour Brochures, Livres, et, en général, tous les Travaux de longue haleine
Impression, à de très bonnes conditions, de tous Organes périodiques ou quotidiens
CHROMOTYPOGRAPHIE – SIMILIGRAVURE – LITHOGRAPHIE – PHOTOGRAVURE
L'IMPRIMERIE UNIVERSELLE est la SEULE de Lyon qui, en cas d'urgence, LIVRE A TOUTE HEURE du Jour ou de la Nuit

BOURSE DE PARIS du 31 Mars

Précéd. clôture	Fonds d'État	Dernier cours
103 40	3 0/0 Français, cpt	103 30
103 40	— terme	103 32
102 75	3 0/0 Amortis. cpt	102 40
102 67	— terme	102 60
106 05	3 1/2 0/0 ...... cpt	106 95
107 20	— ...... terme	107 15
Compt.	ACTIONS	Terme
3545 ..	Banque de France	3583 ..
915 ..	Banque de Paris	917 ..
588 ..	Comp. Escom. Paris	590 ..
670 ..	Crédit Foncier	669
837 ..	Crédit Lyonnais	840
103 45	Russe 67-69 4 0/0	103 50
103 85	— 1880 4 0/0	103 50
103 76	— Consolid. 4 0/0	103 80
96 75	— 91 3 0/0	96 40
637 ..	— Chercof	639 ..
88 ..	— Caucase 3 0/0	86 25
103 40	Russe 4 0/0 1867	103 50
104 30	— 4 0/0 1880	103 50
... ..	— 5 0/0 1878	87 60
103 65	— 4 0/0 1889	103 50
103 05	— 4 0/0 1890	103 50
96 75	— 3 0/0 1891	96 40
.... ..	— 3 0/0 1896	... ..
.... ..	Est	1018
1938 ..	Lyon	1954
1465 ..	Midi	1438
2105 ..	Nord	2105
1932 ..	Orléans	1933
.... ..	Ouest	1185
... ..	Bône-Guelma	601
1160 ..	Gaz Parisien	1164
3485 ..	Suez (actions)	3490
. ..	Panama	7
... ..	Autriche or 4 0/0	105 30
... ..	Hongrie 4 0/0	105 ..

Terme	Actions	Compt.
... ..	Egypte 7 0/0 privil.	105 ..
... .	Egypte unifiée	109 10
93 55	Italien 5 0/0	94 ..
431 ..	Landerbank	483 ..
550 ..	Banque ottomane	546
47 ..	Mobilier espagnol	47 .
733 ..	Autrichiens	732 ..
.. ..	Lombards	.. ..
543 ..	Société Générale	548
400 ..	Foncière lyonnaise	... ..
678 ..	Méridionaux	681 ..
76 ..	Nord-Espagne	76 ..
... ..	Portugais	... ..
135 ..	Saragosse	137 ..
... ..	Métaux	... ..
Précéd. clôture	OBLIGATIONS	Dernier cours
... ..	Ville Paris 1855-60	... ..
588 ..	— — 1865	569 .
485 ..	— — 1869	484 ..
418 50	— — 1871	420
111 50	— — 1871 1/4	111 50
594 ..	— — 1875	590 ..
594 ..	— — 1876	582 ..
398	— — 1894	396
103 ..	Ville de Lyon	103 75
508 25	Foncières 1879	508
479 50	— — 1883 4 0/0	470
509 50	— — 1885	508
... ..	— — 1895	... ..
499 ..	Communales 79 4 0/0	499 .
500 50	— 80 —	501 50
474 ..	Bône-Guelma	474
481 50	Est 3 0/0	479 ..
479 50	— — nouvelles	476
470 ..	Est-Algérien	470
482 50	Lyon 3 0/0	483 50

Précéd. clôture	Obligations	Dernier cours
1304 .	Lyon 5 0/0	1305 ..
480 ..	Bourbonnais	479 50
477 50	Dauphiné	477 ..
477 50	Méditerranée 3 0/0	477 2
480	Fusion anciennes	478 50
483 ..	— nouvelles	484 .
480	Midi	478
483 .	Midi nouveau	484 .
481	Orléans	478 25
479 50	Ouest	478 25
471 50	Autriche ancien	472 50
465 50	— 2e hyp.	467 ..
392 ..	Lombardes anc.	391 ..
396	— nouv	398 ..
226 50	Nord-Espagne 1re	222 ..
212 .	— — 2e	205 ..
207 .	— — 3e	... ..
178 .	Andalouse 1re série	175 ..
390 ..	Asturie 1re série	366 ..
... ..	— 2e —	193 ..
310 ..	— 3e —	203
291 ..	Saragosse 1re série	289 75
285 ..	— 2e —	276
610 75	Gaz parisien	... ..
56 50	Cacérès	56 ..
40 ..	Ouest-Espagne	40 ..
... ..	Est-Espagne	... ..
... ..	Portugaise 3 0/0	... ..
351 50	— — 4 0/0	350 ..
310 ..	Chemins argentins	... ..
677 ..	Suez 5 0/0	674 .
485 ..	— 3 0/0	485 50
29 ..	Panama 5 0/0	29 25
21 ..	— 3 0/0	21 ..
21 25	— 4 0/0	21 50
29 25	— 6 0/0 nouv.	29 50
389 ..	Gaz de Madrid	389
501 50	Dette tunisienne	502 25
... ..	[illegible]	370 ..

Précéd. clôture	Obligations	Dernier cours
124 50	Chinois 4 0/0	104 ..
484 50	Nord	481 50
484 50	Nord-Est	484 75
466	Sud-France	464 ..
	Après Bourse	
103 42	3 0/0	103 33
93 80	Italien	93 55
53 95	Extérieure	53 12
... ..	Hongrois	..
19 50	Portugais	19 50
545 ..	Egypte privilégiées	... ..
21 77	Turc	21 57
549 50	Banque ottomane	548 50
...	Douanes	...
737 50	Rio	726 ..
192 50	Tharsis	191 ..
334 ..	Alpines	333 ..
690 50	De Beers	... .
288 .	Tabacs	285 ..
201 50	Robinson	198 ..
12	Buffelsdoorn	12
69 50	Chartered	69 50
107 50	Goldfields	105 50
81	Langlaagte	79 ..
39 25	Randfontein	40
31 ..	Transvaal	39 ..
18 ..	Bechuanaland	50
53 25	Mozambique	51 ..
90 ..	Durp. Roodep	90 ..
52 ..	Sheba	50 50
76 50	Simmer	78 .
592	Ferreira	570 ..
107 50	East-Rand	108 ..
56 .	Kleinfontein	56 .
127 50	Goldenhuis	128 ..
... ..	[illegible]	... ..

BOURSE DE LYON du 31 Mars

Précéd. clôture	Fonds d'États	Dernier cours
103 40	3 0/0 Français	103 10
...	3 — coupures 500	... .
102 67	3 0/0 Amortissable	... ..
... ..	3 — coupures 500	.. .
107 20	3 1/2 0/0 1894	... ..
...	3 — coupures 500	107 15
91 20	Emp. 2 1/2 0/0 Tonk.	.. ..
91 40	Emp. Madagascar	.. ..
... .	Chine 4 0/0 or	104 75
109 .	Dette égypt. unifiée	108 90
... ..	— — privil.	... ..
.. .	Espagne 4 0/0 exté.	.. ..
... ..	Hongrie 4 0/0	... ..
93 80	Italien 5 0/0	. .
21 53	D. c. ottomane sér. D	21 80
... ..	Consolidé ottomane	... ..
451 ..	Priorité —	...
... ..	Douanes —	... .
.. ..	Russe 4 0/0 67-69	. . ..
.. .	— 4 0/0 1880	... .
.. ..	— 4 0/0 1890	103 35
97 ..	— 3 0/0 1891	97 ..
101 80	— 3 1/2 0/0 1894	102 45
96 70	— 3 0/0 1896	96 50
	Actions	
839 ..	Crédit Lyonnais	838 ..
402 ..	Société Fonc. Lyon.	. .
.. ..	Société Lyonnaise	619 ..
3190 ..	Canal de Suez	... .
491 ..	Banq. Pays-Autrich.	488 ..
510 ..	Banque ottomane	510 .
.. ..	Mobilier espagnol	.. ..
... ..	Autrichiens-Hong.	... ..
... ..	Lombards (Sud-Autrichien)	... .
76 ..	Nord de l'Espagne	.. ..
135 ..	Saragosse	135 ..
... .	[illegible]	[illegible]

Précéd. clôture	Obligations	Dernier cours
... ..	Dombes et Sud-Est	... ..
... ..	— nouvelles	... ..
... ..	P.-L.-M. fusion	481 50
... ..	— — nouv.	485 .
... ..	Autr.-Hong. nouv.	465
... ..	Cacérès	56 50
... ..	Lombardes 3 0/0	390 .
... ..	— — nouv.	398 ..
... ..	Nord-Esp. 1re série	... .
... ..	— 2e série	... ..
... ..	— 3e séri	. .
... ..	Asturies 1re hyp.	217 50
... ..	Saragosse 1re hyp.	286
... ..	— 2e hyp.	... .
103 25	Ville de Lyon	103 ..
... .	— St-Chamond	... ..
495 ..	— Yarare	... ..
419 ..	Croix-Rousse	419 ..
450 ..	Lyon-Fourvière	..
450 ..	Ouest-Lyonnais	.. .
365 ..	Rhône	387 ..
295 ..	St.-Victor à Thizy	... ..
517 ..	Tram. Clermont	... ..
318 ..	Tramways de Lyon	318 ..
465 ..	Drôme	...
515 ..	Dombrowa	. . ..
... ..	Fond. l'Horme anc.	... ..
509 ..	Blanzy	... ..
509 ..	— nouv.	509 ..
510 .	Cuivre Lyon-Macon	510 ..
531 ..	Verrerie Richarme	... ..
512 ..	Eaux & Eclairage	512 ..
495 .	Rue de Lyon	495 ..
514 ..	Trifail	514 ..
180 ..	Soltiel Coronada	180 ..
256 50	Charb. d'Urikany	257 .
171 ..	Barcelonne directe	175 .
... ..	Ségovie à Médina	166 .
[illegible]	[illegible]	.. ..

Précéd. clôture	Actions	Dernier cours
	Gaz	
1500 ..	Angers	... ..
1519 ..	Besançon	... ..
470 ..	Bourg	... ..
... ..	Dole	... ..
1235 .	Florence	... ..
1300 ..	Limoges	... ..
889 ..	Lyon	889 ..
160 ..	Padoue-Vicence	... ..
380 ..	Le Puy	... ..
1265 ..	Reims	... ..
4385 ..	Saint-Etienne	... .
670 ..	Toulon	... ..
945 ..	Venise	... ..
	Fonderies	
195 ..	L'Horme	... ..
2180 .	Creusot	2170 .
1450 ..	Aciéries marine	1450 .
810 ..	Commentry-Fourc.	812 50
280 ..	Franche-Comté	283 .
898	Châtillon-Commen.	..
3400 .	Aciéries Firminy	3399 ..
1610	— St-Etienne	1610 ..
1150 ..	Fonderies Chasse	... ..
550 ..	Atel. Chaléassière	... ..
250 ..	Etablissem. Cail	.. ..
371 .	Usines Franco-Russe	380
359 ..	Cuivre Lyon-Macon	.. ..
255 ..	Fond. Forges Alais	255 ..
462 ..	Parts Kama	475 ..
4055 ..	Huta-Bankowa	4050 ..
	Mines	
194 ..	Loire	199 50
910	Montrambert	905 ..
444	Saint-Etienne	440 ..
31 25	Rive-de-Gier	28 ..
....	Roche-la-Molière	....

Précéd. clôture	Actions	Dernier cours
520 ..	Rochebelle	531
1185 ..	Grand'Combe	1839 50
1838 ..	Blanzy	834 ..
585	Dombrowa	98 ..
98 ..	Borax	424 ..
421 .	La Féronnière nouv.	336 .
335 ..	Charb. de Trifail	
	Transports	
410 ..	Cie gén. Navigation	... ..
910 ..	Bateaux-Omnibus	... ..
388 .	Croix-Rousse	752 ..
758 .	Croix-Paquet	700 ..
705 .	Fourvière-Ouest	1510 ..
1598 .	Omnib. Tram. Lyon	... ..
730 .	St-Etienne-Rive-G.	... ..
531 .	Drôme	... ..
633 50	— nouv.	419 ..
423 ..	Tramw. élec. Dijon	520 ..
515 ..	— Clermont	1075
1060 ..	Cie Lyon. Tramw.	
	Diverses	
825 ..	Rue de Lyon	835 ..
1075 ..	Rue de la Bourse	... ..
.... ..	Cie Génér. des Eaux	477 50
480 ..	Forces mot. du Rh.	...
4 ..	Cie des Abattoirs	... ..
750	Prod. chim. d'Alais	120 ..
129 50	Usines du Rhône	650 ..
865 ..	Carrières du Midi	5990
5830 ..	Plaques Lumière	... ..
625 ..	Immeubles St-Paul	... ..
515 ..	Brasseries Rinck	510 .
650 ..	— Hoffherr	310 .
810 ..	Magasins Sineux	... ..
115 .	Cie lyon. exploration	... ..
735 ..	[illegible]	..

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON